

RCS : NANCY Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2006 B 00560 Numéro SIREN : 490 581 584 Nom ou dénomination : LUNAMA
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2022 sous le numéro de dépôt 11285

États financiers

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat	Notes	2022	2021
Chiffre d'affaires	<u>11</u>	50 632 339	47 115 687
Autres produits d'exploitation	<u>12</u>	733 874	482 276
Produits d'exploitation		51 366 213	47 597 962
Achats consommés	<u>13</u>	(40 491 335)	(36 914 266)
Charges externes	<u>14</u>	(2 280 130)	(2 132 214)
Impôts et taxes	<u>15</u>	(723 955)	(734 890)
Charges de personnel	<u>16</u>	(4 687 900)	(4 730 126)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	<u>17</u>	(1 535 181)	(1 637 629)
Charges d'exploitation		(49 718 501)	(46 149 124)
Compte d'ajustement (Intra-groupe Résultat d'exploitation)			
Compte de liaison (Intra-groupe Résultat d'exploitation)			
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA		1 647 712	1 448 838
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA		1 647 712	1 448 838
Produits financiers	<u>18</u>	18 120	7 914
Charges financières	<u>19</u>	(219 021)	(168 915)
Compte d'ajustement (Intra-groupe Résultat financier)			
Compte de liaison (Intra-groupe Résultat financier)			
Résultat financier		(200 901)	(161 001)
Opérations en commun			
Produits exceptionnels	<u>20</u>	132 144	357 721
Charges exceptionnelles	<u>21</u>	(300 040)	(559 972)
Résultat exceptionnel		(167 896)	(202 251)
Impôts sur les résultats	<u>22</u>	(340 040)	(268 885)
Résultat net des entreprises intégrées		938 875	816 702
Résultat net des activités abandonnées			
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
Résultat net de l'ensemble consolidé		938 875	816 702
Intérêts minoritaires		936	993
Résultat net (part du groupe)		937 939	815 709
Résultat net (Part du groupe)		937 939	815 709
Contrôle		0	(0)
Résultat par action		750,35	652,57
Résultat dilué par action		750,35	652,57

Bilan consolidé

CERTIFIÉ CONFORME

Libellé		Clôture	Ouverture
Immobilisations incorporelles	<u>2</u>	7 991 231	7 992 060
<i>Dont Ecarts d'acquisition</i>	<u>1</u>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>
Immobilisations corporelles	<u>2</u>	7 427 769	8 403 460
Immobilisations financières	<u>3</u>	2 109 440	2 104 187
Titres mis en équivalence			
Actif immobilisé		17 528 440	18 499 706
Stocks et en-cours	<u>4</u>	4 098 757	3 730 315
Clients et comptes rattachés	<u>6</u>	656 828	1 199 704
Autres créances et comptes de régularisation	<u>6</u>	1 097 685	1 123 050
<i>Dont Impôts différés Actif</i>		<i>(0)</i>	<i>0</i>
Valeurs mobilières de placement	<u>7</u>		
Disponibilités		173 726	140 365
Actif circulant		6 026 995	6 193 434
Total Actif		23 555 435	24 693 140
Contrôle		(0)	
Capital		50 000	50 000
Primes liées au capital			
Ecart de réévaluation			
Réserves		229 514	(747 179)
Résultat net (Part du groupe)		937 939	815 709
Capitaux propres (Part du groupe)		1 217 453	118 530
Intérêts minoritaires		33 075	32 136
Autres fonds propres		40 507	48 264
Total des capitaux propres		1 291 035	198 930
Ecart d'acquisition passif			
Provisions pour risques et charges	<u>8</u>	607 731	710 605
Provisions		607 731	710 605
Dettes financières	<u>9</u>	15 911 850	18 061 756
Fournisseurs et comptes rattachés	<u>10</u>	3 116 939	2 591 538
Autres dettes et comptes de régularisation	<u>10</u>	2 627 879	3 130 311
<i>Dont Impôts différés Passif</i>		<i>1 194 348</i>	<i>1 293 785</i>
Dettes		21 656 669	23 783 605
Compte de liaison Titres - Ecart d'acquisition			
Total Passif		23 555 435	24 693 140



Tableau de flux de trésorerie consolidé

Libellé	2022.06
Résultat net total des entités consolidées	938 875
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	1 136 882
Dotations aux amort./dépr. immos corporelles et incorporelles	1 239 755
(+) Dotations et reprises aux provisions - passif	(102 873)
Variation de l'impôt différé	(9 424)
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	(4 103)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	28 528
Marge brute d'autofinancement	2 090 758
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	251 423
Variation nette des stocks	(368 441)
Variation nette des clients et comptes rattachés	542 876
Variation nette des autres postes d'actifs	25 365
Variation des rubriques de liaison	0
Variation nette des fournisseurs et comptes rattachés	525 401
Variation nette des autres postes du passif	(473 778)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	2 342 181
Acquisitions d'immobilisations	(308 530)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(2 000)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(372 030)
Acquisitions autres immobilisations financières	(5 284)
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	70 784
Cessions d'immobilisations	41 176
Cessions d'immobilisations corporelles	41 176
Cessions d'immobilisations financières	
Réduction des autres immobilisations financières	31
(+/-) Trésorerie/endettement acquis / restructurations	
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(267 323)
Émissions d'emprunts	283 946
Remboursements d'emprunts	(2 214 705)
Dividendes versés des filiales	3
Dividendes reçus/versés de la société mère	11 585
Cessions (acq.) nettes d'actions propres	
Variation nette des concours bancaires	35
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	(1 919 136)
Variation de change sur autres postes du bilan	
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE	
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	155 722
Trésorerie : ouverture	(615 196)
Trésorerie : ouverture	(615 196)
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass. / Chg méthode/ Juste valeur	
Trésorerie : clôture	(459 473)

Variations des capitaux propres

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto- contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
2020	50 000	1 405 000	(1 735 862)			946 420	665 559	47 976
Affectation du résultat N-1			946 420			(946 420)		
Distribution/ brut versé			(22 442)				(22 442)	(9)
Résultat						815 709	815 709	993
Reclassement, restructuration et changement de méthode		(1 405 000)	(43 960)				(1 448 960)	
Restructurat.		(1 405 000)	(43 960)				(1 448 960)	
Variations de périmètre			(742)				(742)	(22 650)
Variation du taux d'intérêt			(742)				(742)	(22 650)
Autre			109 406			0	109 406	5 826
2021	50 000		(747 179)			815 709	118 530	32 136
Affectation du résultat N-1			315 709			(815 709)		
Distribution/ brut versé			11 585				11 585	3
Résultat						937 939	937 939	936
Autres augmentations, diminutions			43 648				43 648	
Correction à-nouveaux			43 648				43 648	
Reclassement, restructuration et changement de méthode			105 750				105 750	
Changement de méthode			105 750				105 750	
Autre			(0)			0	0	(0)
2022	50 000		229 514			937 939	1 217 453	33 075

Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes

Présentation du groupe et évolution

La société mère :

S.A.S. LUNAMA

Centre commercial E.Leclerc, Rue du Boutet de Monvel – 54 300 LUNEVILLE

Activité : Holding mixte détenant des participations dans les sociétés LUNEDIS et ALPHIMAX. Un contrat de location gérance permet à la S.A.S. LUNAMA d'exploiter le fonds de commerce de la S.A.S. LUNEDIS.

Les sociétés filiales :

S.A.S. LUNEDIS

Centre commercial E.Leclerc, Rue du Boutet de Monvel – 54 300 LUNEVILLE

Activité : Baillleur de fonds de commerce

Détention : 99,78 %

Société filiale de LUNAMA et de LUNEDIS :

S.C.I. ALPHIMAX

Centre commercial E.Leclerc, Rue du Boutet de Monvel – 54 300 LUNEVILLE

Activité : Location immobilière

Détention : 10% par LUNEDIS et 90% par LUNAMA

Faits marquants de l'exercice

Crise sanitaire

L'exercice a été impacté par la crise sans précédent liée au Covid-19.

Le groupe constate que cette crise sanitaire a eu un impact sur la vie économique et sur les entreprises, à compter de mars 2020, avec la mise en place des mesures gouvernementales de fermetures et de confinement.

L'activité ayant pu être poursuivie, le groupe n'a pas été impactée significativement par ces mesures au 31/01/2022.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. A la date d'arrêté des comptes des sociétés, celles-ci ne sont pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact éventuel de la crise sur leur patrimoine, leur situation financière et leur résultat.

A la date d'arrêté des comptes, la direction des sociétés n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la continuité de leur exploitation.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable :

Les comptes consolidés du groupe sont établis suivant les principes comptables français conformément au nouveau règlement ANC 2020-01 applicable à compter de cet exercice en remplacement du règlement CRC 99-02.

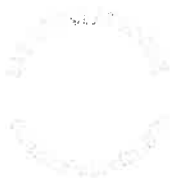
Ce changement de référentiel a principalement pour effet de modifier la présentation du bilan et compte de résultat consolidés.

Les méthodes précédemment appliquées sur option sont conformes aux méthodes prescrites par le nouveau référentiel.



Comptes consolidés et incidence des effets de périmètre

Aucune variation de périmètre n'est à signaler au cours de l'exercice.



Méthodes et principes de consolidation

Principes généraux

Les comptes consolidés du groupe sont établis suivant les principes comptables français conformément au nouveau règlement ANC 2020-01.

Les comptes consolidés ont été arrêtés au 30/06/2022.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Date de clôture et durée des exercices

Société	Date de clôture N	Durée exercice N (en mois)	Date de clôture N-1	Durée exercice N-1 (en mois)
S.A.S. LUNAMA	30/06/2022	12	30/06/2021	12
S.A.S. LUNEDIS	30/06/2022	12	30/06/2021	12
S.C.I. ALPHIMAX	31/12/2021	12	31/12/2020	12

Définition du périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés jugées non significatives sur les critères de chiffre d'affaires, de résultat net et de total du bilan, dont le développement prévisible est limité et dont l'activité n'est pas en synergie avec le Groupe ne sont pas consolidées.

Au 30 juin 2022, le périmètre comprenait 3 sociétés, tout comme l'exercice précédent. Toutes sont intégrées globalement.

Libellé	Méthode	% d'intérêt (Clôture)	% d'intérêt (Ouverture)
LUNAMA	IG	100,00	100,00
LUNEDIS	IG	99,78	99,78
ALPHIMAX	IG	99,98	99,98

Variation du périmètre de consolidation

Aucune variation de périmètre n'est à signaler au cours de l'exercice.

Ecarts d'acquisition et écarts d'évaluation

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée :

- Pour les biens destinés à l'exploitation, à la valeur d'utilité des actifs et des passifs,
Pour les biens non destinés à l'exploitation, à leur valeur de marché à la date d'acquisition, ou, en l'absence de marché, à la valeur nette vénale des coûts de sortie.

On appelle « écart d'évaluation » la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition déterminé lors de la première consolidation d'une société correspond donc à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de capitaux propres retraités de la société à la date de prise de contrôle.

▪ Ecarts d'acquisition positifs

Un écart d'acquisition positif représente l'excédent entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Ecarts d'acquisition ».

▪ Ecarts d'acquisition négatifs

Un écart d'acquisition négatif correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges ».

La Holding S.A.S. LUNAMA a racheté le 21/09/2006 le groupe MONVEL. La S.A.S. LUNAMA est devenue le 01/02/2007 une holding exploitante dont l'activité principale est l'exploitation d'un fonds de commerce d'hypermarché sous l'enseigne E.LECLERC. La société LUNAMA S.A.S. a absorbé la société MONVEL S.A.S., par transmission universelle de patrimoine (article 210A et 210B du CGI) à effet au 01/02/2007. En application du CRC-04-01, le mali de fusion résultant de l'absorption de la société MONVEL S.A.S. s'est élevé à la somme de 8 119 292€ dans les comptes sociaux. Ce mali a été retraité dans les comptes consolidés conformément aux normes comptables en vigueur et a été reclassé en écart d'acquisition.

L'achat des titres de la société MONVEL a généré les écarts suivants :

Ecart d'évaluation – SCI ALPHIMAX

Constructions d'une valeur brute de 459 785 euros se décomposant de la manière suivante :

CONSTRUCTION REEVALUATION ALPHIMAX 2022							
LOT	DUREE UTILITE	MONTANTS	AMTS CUMULES	AMT 30/06/22	AMT TOTAL CUMULE 30/06/22	VNC	% MOYEN RETENU
VRD ET GROS	25	183 914,00	108 838,45	7 356,56	116 195,01	67 718,99	40%
CHARPENTE	25	36 782,80	21 767,68	1 471,31	23 238,99	13 543,81	8%
COUVERTURE	20	36 782,80	27 209,62	1 839,14	29 048,76	7 734,04	8%
SERRURERIE	10	32 184,95	32 184,95		32 184,95	0,00	7%
ISOLATION	15	22 989,25	22 674,71	314,54	22 989,25	0,00	5%
CARRELAGE	15	22 989,25	22 674,71	314,54	22 989,25	0,00	5%
SOLS AUTRE	7	4 597,85	4 597,85		4 597,85	0,00	1%
PEINTURE	10	13 793,55	13 793,55		13 793,55	0,00	3%
CHAUFF CLIM	15	32 184,95	31 744,52	440,43	32 184,95	0,00	7%
SPRINKLER	15	27 587,10	27 209,62	377,48	27 587,10	0,00	6%
ELECTRICITE	15	45 978,50	45 349,33	629,17	45 978,50	0,00	10%
		459 785,00	358 044,99	12 743,17	370 788,16	88 996,84	

- Ecart d'évaluation – LUNEDIS S.A.S.

Fonds de commerce : 1 602 000 euros

Suite à la transposition de la directive comptable 2013/34/UE (ANC 2015-07), cette plus-value est constatée en écart d'acquisition déduction faite des intérêts minoritaires. Un écart d'acquisition sur fonds de commerce a été comptabilisé pour un montant de 1 595 752 euros, net d'intérêts minoritaires.

Constructions d'une valeur brute de 3 482 000 euros (dont 1 160 550 euros d'impôts différés passif) se décomposant de la manière suivante :

CONSTRUCTION REEVALUATION LUNEDIS 2022							
LOT	DUREE UTILITE	MONTANTS	AMTS CUMULES	AMT 30/06/22	AMT TOTAL CUMULE 30/06/22	VNC	% MOYEN RETENU
VRD ET GROS	25	1 392 800,00	824 245,05	55 712,00	879 957,05	512 842,95	40%
CHARPENTE	25	278 560,00	164 849,01	11 142,40	175 991,41	102 568,59	8%
COUVERTURE	20	278 560,00	206 061,26	13 928,00	219 989,26	58 570,74	8%
SERRURERIE	10	243 740,00	243 740,00		243 740,00	0,00	7%
ISOLATION	15	174 100,00	171 717,75	2 382,25	174 100,00	0,00	5%
CARRELAGE	15	174 100,00	171 717,75	2 382,25	174 100,00	0,00	5%
SOLS AUTRE	7	34 820,00	34 820,00		34 820,00	0,00	1%
PEINTURE	10	104 460,00	104 460,00		104 460,00	0,00	3%
CHAUFF CLIM	15	243 740,00	240 404,77	3 335,23	243 740,00	0,00	7%
SPRINKLER	15	208 920,00	206 061,26	2 858,74	208 920,00	0,00	6%
ELECTRICITE	15	348 200,00	343 435,40	4 764,60	348 200,00	0,00	10%
		3 482 000,00	2 711 512,25	96 505,47	2 808 017,72	673 982,28	

La durée d'amortissements des écarts d'acquisition positifs appliquée correspond à la durée retenue pour le calcul de la rentabilité globale de l'investissement. En l'espèce, une durée de 12 ans a été retenue. L'écart d'acquisition sur le fonds de commerce n'est pas amortissable.

La dépréciation sur ce fonds de commerce d'un montant de 1 492 594 euros calculé au 30/06/2015 a été reclassée en dépréciation sur écart d'acquisition.

Au 30/06/2022, l'écart d'acquisition se décompose de la manière suivante :

- Valeur brute de l'écart d'acquisition comptabilisé :	10 792 453 euros
- Dépréciation constatée en 2015 :	- 1 492 594 euros
- Amortissements cumulés au 30/06/2020 :	- 9 299 859 euros
- Amortissements de l'exercice 2021 :	- 0 euro
- Valeur nette de l'écart d'acquisition au 30/06/2021 :	0 euro

Un écart d'acquisition négatif d'un montant de 19 631 euros a été calculé lors de l'acquisition de la société LUNEDIS par la société LUNAMA. Cet écart d'acquisition a été comptabilisé en provision pour risques et charges et a été repris en totalité.

Acquisition par LUNAMA de 8 titres LUNEDIS au 22/04/2021

La société LUNAMA a acquis 8 titres LUNEDIS au 22/04/2021. Cette acquisition a généré un écart d'acquisition négatif de 532 €. Cet écart étant non significatif, nous avons décidé de ne pas le comptabiliser.

Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été arrêtés par le Président. Ils sont établis dans la perspective de la continuité d'exploitation et le principe de permanence des méthodes comptables a été respecté.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les biens financés par crédit-bail ont été portés à l'actif du bilan comme s'ils avaient été financés par emprunt. Le règlement ANC 2020-01 considère comme méthode préférentielle la comptabilisation suivante :

- au bilan, sous forme d'une immobilisation et d'un emprunt correspondant ;
- au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

▪ Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés et les autres immobilisations incorporelles, sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture.

Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

▪ Test de dépréciation des fonds de commerce

Un fonds de commerce est inscrit à l'actif du groupe :

- Fonds de commerce de 12 386 695.77 euros acquis par la société LUNEDIS en date du 28/12/2000.

Ce fonds de commerce n'est pas amorti. L'avis de la CNCC (bulletin 126 juin 2002) précise que « dans les comptes consolidés depuis l'entrée en vigueur du règlement 99-02 du CRC, le fonds de commerce acquis est représentatif d'un bien corporel identifiable (part de marché) qui doit être amorti si sa valeur s'amoindrit du fait du temps de l'usage ».

La commission des études comptables a rappelé que les modalités retenues à savoir amortissement ou non devraient être appliquées de façon homogène entre les comptes annuels et les comptes consolidés. Elle a également rappelé les règles générales applicables à l'évaluation des éléments d'actifs selon lesquelles, lors de l'arrêt des comptes, il doit être procédé à la constitution d'une provision si la valeur actuelle du bien est notablement inférieure à sa valeur comptable. (Bulletin CNCC n°112 de décembre 1998).

Ce fonds de commerce est déprécié à hauteur de 4 400 K€.

Le test de dépréciation pratiqué en N sur ce fonds de commerce n'a pas fait apparaître de perte de valeur. Aucune dépréciation complémentaire n'est à constater sur cet exercice

Immobilisations financières

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Cette valeur est comparée en fin de période à la valeur d'usage de ces mêmes titres après prise en compte de la quote-part de capitaux propres correspondant à la participation, des perspectives de rentabilité, de la position sur le marché et, le cas échéant, de leur valeur en bourse.

Stocks

Les stocks de la société LUNAMA sont évalués au PNR (prix net de toutes ristournes inconditionnelles ou conditionnelles considérées comme maîtrisées, y compris les CGV et les CPV).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances clients et autres créances

Les actifs circulants sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsqu'une perte apparaît comme probable ; la charge est considérée comme normale et courante à l'exception de dépréciations qui présentent un caractère exceptionnel du fait de leur contexte ou de leur montant.

Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé part du groupe se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice. Aucun instrument dilutif ayant été émis le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Les écarts temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal sont traduits dans les comptes.

Les effets de variations de taux d'impôts et/ou le changement de règles fiscales sur les actifs et passifs d'impôts différés existant affectent le résultat de l'exercice.

Conformément au règlement ANC 2020-01, les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

L'impôt est calculé sans actualisation.

Les impôts différés sont calculés sur :

- Les décalages fiscaux temporaires
- Les retraitements de crédit-bail
- Les indemnités de retraite
- Les éliminations de cessions internes d'immobilisations

Conformément au règlement ANC 2020-01, le respect des conditions de constatation des actifs d'impôt différé doit être réexaminé à chaque clôture.

Conformément au règlement ANC 2020-01, les actifs d'impôt différé, qu'ils soient liés à des différences temporaires déductibles, à des crédits d'impôt ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre de la société une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite font l'objet d'une mention dans l'annexe des comptes annuels sociaux.

Dans les comptes consolidés ainsi présentés, ces engagements sont comptabilisés (méthode préférentielle).

Les engagements de retraite ont été calculés en évaluant selon la méthode prospective (méthode préférentielle), ce que la société devrait verser à ses salariés partant en retraite en fonction :

- de la législation sociale et la convention collective nationale appliquée par la société,
- de la durée d'activité restante des salariés supposés présents au moment de leur départ en retraite en fonction du taux de rotation du personnel et des tables de mortalités,
- des salaires réévalués jusqu'à la date de départ en retraite,
- du taux d'actualisation de 3.2%.

Les engagements de retraite sont déterminés en retenant l'hypothèse selon laquelle le départ est à l'initiative du salarié (âge retenu : 63 ans).

Le calcul de l'engagement de retraite a été effectué en tenant compte des charges sociales à hauteur de 26%.

Le montant des engagements en matière d'indemnité de fin de carrière s'élève à 266 158 euros au 30 juin 2022.

Dividendes intragroupes

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, la société ALHPIMAX a versé :

- 23 462 euros à la société LUNEDIS ;
- 211 161 euros à la société LUNAMA.

Ces dividendes ont été éliminés.

Ecritures intragroupes

Les créances et dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques ont été éliminés.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont des « provisions qui ne correspondent pas à l'objet normal d'une provision et comptabilisées en application de dispositions légales ».

Ces provisions n'ont pas un caractère économique bien prononcé et sont dans les comptes individuels une entorse au principe de prééminence de la réalité financière sur l'apparence juridique. Aussi, elles doivent être éliminées dans le cadre du retraitement vers les comptes consolidés.

Intégration fiscale

Les sociétés LUNEDIS et LUNAMA sont comprises dans un périmètre d'intégration fiscale dont la S.A.S. LUNAMA est société mère.

La troisième conception, dite la « méthode de réallocation des économies », définie dans l'avis relatif aux règles comptables applicables aux sociétés qui optent pour le régime de l'intégration fiscale du Conseil National de la Comptabilité (avis n°37 du CNC du 2 juin 1989), a été choisie, notamment en ce qui concerne la répartition de l'impôt sur les sociétés.

Dans cette conception :

- Les charges d'impôts sont supportées par chacune des sociétés (mère et filiale) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement) ;
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés déficitaires, qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ;
- Les économies ou complément d'impôt, réalisées par le groupe, liées aux corrections des assiettes fiscales sont conservées chez la société mère ;
- Les économies d'impôt liées à l'utilisation des avoirs fiscaux et crédits d'impôt sont utilisées par la société mère pour le paiement de l'IS.

Notes annexes sur les postes du bilan

Annexe 1 - Ecart d'acquisition (goodwill)

Libellé	2021	2022	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Ecart d'acquisition	10 792 453	10 792 453						
Amortissements des écarts d'acquisition	(10 792 453)	(10 792 453)						
Valeur nette	(0)	(0)						
Valeur nette								

Les écarts d'acquisitions sont affectés aux entités suivantes :

Libellé	Brut	Amort.	Dépré.	Net
Ecart d'acquisition	10 792 453	(10 792 453)		(0)
Partenaires				
P-LUNAMA	10 792 453	(10 792 453)		(0)
Partenaires hors groupe				
Ecart d'acquisition passif				
Partenaires				
Partenaires hors groupe				

Annexe 2.1 Valeurs Brutes des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	2021	2022	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	298 576	300 576	2 000				
Fonds commercial	12 386 696	12 386 696					
Autres immobilisations incorporelles	10 792 453	10 792 453					
Immobilisations incorporelles	23 477 724	23 479 724	2 000				
Terrains	1 016 794	1 016 794					
Constructions	14 024 397	14 083 969	71 117	(11 544)			
Installations techniques, matériel & outillage	4 919 166	3 725 998	21 359	(1 214 527)			
Autres immobilisations corporelles	3 568 604	3 549 733	279 555	(184 496)			(113 930)
Immobilisations corporelles	23 528 961	22 376 494	372 030	(1 410 567)			(113 930)
Total	47 006 685	45 856 218	374 030	(1 410 567)			(113 930)
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>							
Crédit-Bail (Liasse)	2 328 174	861 687					

Annexe 2.2 Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	2021	2022	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	(293 212)	(296 040)	(2 829)				
Amortissements des écarts d'acquisition	(10 792 453)	(10 792 453)					
Amortissements des immobilisations incorporelles	(11 085 665)	(11 088 493)	(2 829)				
Constructions	(8 431 436)	(9 020 253)	(600 361)	11 544			
Installations techniques, matériel & outillage	(3 776 718)	(2 996 726)	(434 534)	1 214 527			
Autres immobilisations corporelles	(2 917 347)	(2 931 747)	(202 032)	147 423			40 209
Amortissements des immobilisations corporelles	(15 125 501)	(14 948 725)	(1 236 926)	1 373 494			40 209
Amortissements sur actif immobilisé	(26 211 166)	(26 037 218)	(1 239 755)	1 373 494			40 209
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>							
Crédit-Bail (Liasse)	(1 567 671)	(580 568)					
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>(1 567 671)</i>	<i>(580 568)</i>					

Annexe 3.1 Valeurs brutes des actifs financiers

Libellé	2021	2022	Augmentation	Diminution	Variation de la situation nette MEE	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	147 923	147 923						
Titres immobilisés (non courants)	1 851 426	1 852 426	1 000					
Dépôts et cautionnements versés	30 226	30 226						
Autres créances immobilisées	74 612	78 865	4 284	(31)				
Immobilisations financières	2 104 187	2 109 440	5 284	(31)				
Titres mis en équivalence								
Actifs financiers	2 104 187	2 109 440	5 284	(31)				

Libellé	2022	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Dépôts et cautionnements versés	30 226						30 226
Autres créances immobilisées	78 865						78 865
Total	109 090						109 090

Annexe 4. Stocks et en-cours

Libellé	2021					
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	30 890		30 890	19 791		19 791
Stocks de marchandises	4 171 168	(103 301)	4 067 867	3 764 026	(53 502)	3 710 524
Stocks et en-cours	4 202 058	(103 301)	4 098 757	3 783 817	(53 502)	3 730 315

Annexe 5. Impôt différé

Libellé	2021	2022	Variation du bas de bilan	Effets de taux (Impôt)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Valeur nette d'impôt différé	(1 293 785)	(1 194 348)	(335)	9 760			90 013
Impôts différés - actif	0	(0)	10 041	(10 717)			676
Impôts différés - passif	1 293 785	1 194 348	10 377	(20 477)			(89 337)
Fiscalité différée (décalages temporaires)	48 935	34 458	(11 856)	(2 622)			
Impôts différés - actif	48 935	46 314		(2 622)			
Impôts différés - passif		11 856	11 856				
Fiscalité différée (retraitements)	(231 117)	(117 203)	11 520	12 381			90 013
Impôts différés (Activation du crédit-bail)	(1 214)	1 952	16 309	(78)			(13 064)
Impôts différés (Activation des engagements de retraite)		70 532	(35 218)				105 750
Annulation de la fiscalité avant compensation	(197 383)	(289 393)					(92 010)
Fiscalité différée (écritures manuelles)	149 662	170 595	28 951	(8 018)			
Fiscalité différée : compensation Actif/Passif	1 293 785	1 194 348					(99 437)
Impôts différés (Activation du crédit-bail)	(2 673)						2 673
Impôts différés (Elim. Des prov. réglementées)	382 238	360 282	(1 479)	(20 477)			
Annulation de la fiscalité avant compensation	(1 491 168)	(1 483 741)					7 427
Sous total	(182 182)	(82 745)	(335)	9 760			90 013
Autres	(1 111 603)	(1 111 603)					
Valeur nette par catégorie	(1 293 785)	(1 194 348)	(335)	9 760			90 013

Annexe 6.1 Actif circulant

Libellé	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés part < 1 an	726 398	(69 570)	656 828	1 297 930	(98 226)	1 199 704
Clients et comptes rattachés	726 398	(69 570)	656 828	1 297 930	(98 226)	1 199 704
Avances et acomptes versés sur commandes	473 390		473 390	462 972		462 972
Créances sur personnel & org. Sociaux part < 1 an	14 120		14 120	20 013		20 013
Créances fiscales hors IS part < 1an	242 268		242 268	204 611		204 611
Impôts différés - actif	(0)		(0)	0		0
Etat Impôt sur les bénéfices part < 1an	49 135		49 135	119 769		119 769
Comptes courants part < 1an	26 254		26 254	723		723
Autres créances part < 1an	45 126		45 126	59 187		59 187
Charges constatées d'avance part < 1 an	247 391		247 391	255 775		255 775
Compte d'ajustement (intragroupe bas de bilan)	(0)		(0)			
Autres créances et comptes de régularisation	1 097 685		1 097 685	1 123 050		1 123 050
Actif circulant	1 824 083	(69 570)	1 754 513	2 420 980	(98 226)	2 322 754

Libellé	2022	< 1 an	1 an<=2 ans	2 ans<=3 ans	3 ans<=3 ans	4 ans<=3 ans	Au dela
Clients et comptes rattachés part < 1 an	726 398	726 398					
Clients et comptes rattachés	726 398	726 398					
Avances et acomptes versés sur commandes	473 390	473 390					
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	14 120	14 120					
Créances fiscales hors IS- part < 1an	242 268	242 268					
Impôts différés - actif	(0)	(0)					
Etat Impôt sur les bénéfices - part < 1an	49 135	49 135					
Comptes courants - part < 1an	26 254	26 254					
Autres créances part < 1an	45 126	45 126					
Charges constatées d'avance part < 1 an	247 391	247 391					
Autres créances et comptes de régularisation	1 097 685	1 097 685					

Annexe 7. Trésorerie nette

Libellé	2021	2022
Trésorerie active nette	140 365	173 726
Disponibilités	140 365	173 726
Concours bancaires (trésorerie passive)	755 561	633 198
Trésorerie à court terme	(615 196)	(459 473)
Trésorerie passive assimilée à une dette	3 641	3 676
Concours bancaires (dettes)	3 641	3 676
Trésorerie à long terme	(3 641)	(3 676)
Trésorerie nette	(618 836)	(463 149)

Annexe 8. Provisions des impôts différés

Libellé	2021	2022	Dotations	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Autres provisions pour risques < 1 an	171 687	207 836	40 532	(4 382)			
Provisions pour pensions et retraites < 1 an	399 057	266 158		(132 899)			
Autres provisions pour charges < 1 an	139 861	133 737	133 737	(139 861)			
Provisions	710 605	607 731	174 269	(277 142)			

Au 30/06/2022, les provisions pour risques concernent uniquement LUNAMA. Il s'agit notamment :

Litiges prud'hommaux	36 193 euros
Assurandis	4 338 euros
Litige Galec	<u>167 305 euros</u>
Total	207 836 euros

Au 30/06/2022, les provisions pour charges concernent uniquement LUNAMA. Il s'agit notamment :

Provision pour risque cadeaux fidélité	<u>133 737 euros</u>
Total	139 861 euros

Au 30/06/2022, la provision pour retraite se décompose ainsi :

Société	Ouverture	Dotations	Reprise	Clôture
LUNAMA	399 057	0	132 899	266 158
Total	399 057	0	132 899	266 158

Annexe 9. Dettes Financières

Libellé	2021	2022	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	765 714	288 487		(344 122)			(133 106)
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	14 389 277	12 835 161	283 946	(1 838 062)			
Dépôts et cautionnements reçus	17 019	15 043		(1 976)			
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	2 100 000	2 100 000					
Intérêts courus sur emprunts	30 544	36 285	36 285	(30 544)			
Concours bancaires (trésorerie passive)	755 561	633 198					(122 362)
Concours bancaires (dettes)	3 641	3 676					35
Dettes financières	18 061 756	15 911 850	320 232	(2 214 705)			(255 433)
<i>Dont immobilisations en crédit-bail</i>	<i>765 714</i>	<i>288 487</i>					
	765 714	288 487					

Libellé	2022	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Emprunts auprès établis. de crédit - part > 1 an	288 487	99 877	116 203	38 118	34 289		
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	12 835 161	1 882 524	1 911 567	1 821 573	1 783 220	1 744 207	3 692 070
Dépôts et cautionnements reçus	15 043						15 043
Autres emprunts et dettes assimilées - part < 1 an	2 100 000		300 000	300 000	300 000	300 000	900 000
Intérêts courus sur emprunts	36 285	36 285					
Concours bancaires (trésorerie passive)	633 198	633 198					
Concours bancaires (dettes)	3 676	3 676					
Dettes financières	15 911 850	2 655 561	2 327 769	2 159 691	2 117 509	2 044 207	4 607 113

Annexe 10 Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation

Libellé	2021	2022
Dettes fournisseurs part < 1 an	2 591 538	3 116 939
Dettes fournisseurs	2 591 538	3 116 939
Avances acomptes reçus sur commandes	188 802	188 481
Dettes sociales part < 1 an	1 009 483	925 401
Dettes fiscales (hors IS) part < 1 an	186 542	175 943
Etat impôts sur les bénéfices part < 1 an	19 291	19 291
Comptes courants groupe part < 1 an	392 987	6 512
Dettes s/ acquis. d'actifs part < 1 an	25 751	96 534
Autres dettes part < 1 an	13 670	21 370
Impôts différés passif	1 293 785	1 194 348
Autres dettes et comptes de régularisation	3 130 311	2 627 879
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	5 721 849	5 744 819

Libellé	2022	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Dettes fournisseurs part < 1 an	3 116 939	3 116 939					
Dettes fournisseurs	3 116 939	3 116 939					
Avances acomptes reçus sur commandes	188 481	188 481					
Dettes sociales part < 1 an	925 401	925 401					
Dettes fiscales (hors IS) part < 1 an	175 943	175 943					
Etat impôts sur les bénéfices part < 1 an	19 291	19 291					
Comptes courants groupe part < 1 an	6 512	6 512					
Dettes s/ acquis. d'actifs part < 1 an	96 534	96 534					
Autres dettes part < 1 an	21 370	21 370					
Impôts différés passif	1 194 348	1 194 348					
Autres dettes et comptes de régularisation	2 627 879	2 627 879					
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	5 744 819	5 744 819					

Notes annexes sur les postes du compte de résultat

Annexe 11. Chiffre d'affaires

Libellé	2022	2021
Ventes de marchandises	49 097 713	45 927 253
Production vendue de services	1 403 150	1 160 240
Produits des activités annexes	417 512	394 493
Rabais, remises et ristournes accordés	(286 036)	(366 298)
Chiffre d'affaires	50 632 339	47 115 687

Annexe 12. Autres produits d'exploitation

Libellé	2022	2021
Subventions d'exploitation	6 000	510
Reprise sur provisions d'exploitation	144 243	142 823
Rep./Prov. engagements de retraite	132 899	
Rep./Dépr. sur actif circulant	136 208	54 700
Transferts de charges d'exploitation	70 433	71 962
Autres produits	244 091	212 280
Autres produits d'exploitation	733 874	482 276

Annexe 13. Achats consommés

Libellé	2022	2021
Achats de marchandises	(40 142 910)	(36 534 987)
Achats non stockés de matières et fournitures	(677 472)	(523 906)
Variation stocks de marchandises	407 142	200 289
Achat m.p., fourmit. & aut. appro.	(89 193)	(51 684)
Var. stocks mp, fourmit. & autres appro.	11 099	(3 978)
Achats consommés	(40 491 335)	(36 914 266)

Annexe 14. Charges externes

Libellé	2022	2021
Sous-traitance	(352 634)	(344 817)
Redevances de crédit-bail	(32 522)	(115 457)
Locations immobilières et charges locatives	(12 694)	(11 033)
Locations mobilières et charges locatives	(134 421)	(115 939)
Entretien et réparations	(403 889)	(350 261)
Primes d'assurances	(108 286)	(108 720)
Autres services extérieurs	(16 889)	(14 165)
Personnel détaché et intérimaire	(20 122)	(44 719)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(196 522)	(181 713)
Publicité, publications, relations publiques	(453 293)	(328 328)
Déplacements, missions et réceptions	(64 299)	(38 995)
Frais postaux et frais de télécommunications	(20 364)	(19 873)
Frais bancaires	(182 655)	(180 577)
Autres charges externes	(271 945)	(269 427)
Autres charges	(9 593)	(8 189)
Charges externes	(2 280 130)	(2 132 214)

Annexe 15. Impôts et taxes

Libellé	2022	2021
Impôts et taxes sur rémunérations	(144 246)	(138 324)
Autres impôts et taxes	(579 710)	(596 565)
Impôts et taxes	(723 955)	(734 890)

Annexe 16. Charges de personnel

Libellé	2022	2021
Rémunérations du personnel	(3 650 080)	(3 667 976)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(965 200)	(1 004 220)
Autres charges de personnel	8 719	6 854
Participation des salariés	(81 340)	(64 784)
Charges de personnel	(4 687 900)	(5 730 126)

Annexe 17. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Libellé	2022	2021
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(2 829)	(2 799)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(1 236 926)	(1 319 256)
Dot. aux provisions d'exploitation	(138 075)	(144 243)
Dot/Prov. engagements de retraite		(25 332)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(157 351)	(146 000)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(1 535 181)	(1 637 629)

Annexe 18. Produits financiers

Libellé	2022	2021
Dividendes des autres participations		1 122
Autres produits financiers	18 120	6 792
Produits financiers	18 120	7 914

Annexe 19. Charges financières

Libellé	2022	2021
Charges d'intérêts	(218 989)	(168 915)
Autres charges financières	(31)	
Charges financières	(219 021)	(168 915)

Annexe 20. Produits exceptionnels

Libellé	2022	2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	72	17 059
Produits excep. s/ exercices antérieurs	83 139	73 445
Produits de cession d'immo. corp.	41 176	248 545
Produits de cession de titres		10 915
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	7 757	7 757
Produits exceptionnels	132 144	357 721

Annexe 21. Charges exceptionnelles

Libellé	2022	2021
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(267)	(115 190)
Charges excep. sur exercices antérieurs	(226 507)	(212 499)
VNC des immo. corp. cédées	(37 073)	(232 213)
VNC des titres cédés		(70)
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel	(36 194)	
Charges exceptionnelles	(300 040)	(559 972)

Annexe 22. Charges d'impôts

Libellé	2022	2021
Impôt sur les bénéfices	(411 350)	(403 158)
Impôts différés	9 424	98 991
Report	61 886	35 282
Charges d'impôts	(340 040)	(268 885)

La preuve d'impôts se décompose comme suit :

Libellé	2022.06
Résultat des entreprises intégrées	938 875
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(340 040)
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	1 278 915
Taux d'impôt de l'entité consolidante	26,50%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	26,5000% (338 912)
Effets des différences de base	(72 773)
Effets des différences de taux	9 760
Effets des dispositions fiscales particulières	61 886
Ecritures manuelles sur Impôt	ECRF
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	(340 039)
CHARGE D'IMPOT REELLE	(340 040)
ECART	0
Taux effectif d'impôt	26,59%

Autres Informations

Effectifs

Libellé	2022	2021
Cadres	10	8
Agents de maîtrise et techniciens	11	10
Employés	120	122
Ouvriers		
Effectif moyen interne	141	140
Intérimaires		
Effectif moyen intérimaire	0	0
Effectif moyen total	141	140

Engagements hors-bilan

❖ Dettes Garanties par des suretés personnelles

TOTAL : 2 030 546 euros

➤ LUNAMA

1 EDEL

500 000 €

Caution solidaire de M. et Mme NATALE en garantie du paiement d'une ouverture de crédit en compte courant de 500 000 euros auprès de la banque EDEL, d'une durée de 12 mois renouvelable annuellement par tacite reconduction. Caution couvrant 100% du financement, majoré des intérêts, frais et accessoires, pendant toute la durée du concours bancaire.

2 BECM

50 000 €

Caution personnelle et solidaire de M et Mme NATALE en garantie d'un concours bancaire de 500 000 € consenti auprès de la BECM
Caution limitée à 10% du montant du concours bancaire

3 CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE

200 000 €

Caution personnelle et solidaire de M et Mme NATALE en garantie d'un concours bancaire consenti par le CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE d'un montant de 2 000 000 € sur 10 ans.
Caution à hauteur de 10 % de l'encours du financement.

En-cours au 30/06/2022 : 1 810 176 €

4 BPALC

150 000 €

Caution personnelle et solidaire de M et Mme NATALE en garantie d'un concours bancaire consenti par la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE d'un montant de 1 500 000 € sur 10 ans.
Caution à hauteur de 10 % de l'encours du financement.

En-cours au 30/06/2022 : 1 357 958 €

5 BECM

150 000 €

Caution personnelle et solidaire de M et Mme NATALE en garantie d'un concours bancaire consenti par la
BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL d'un montant de 1 500 000 € sur 10 ans
Caution à hauteur de 10 % de l'encours du financement.

En-cours au 30/06/2022 : 1 357 932 €

6 EDEL

118 500 €

Caution personnelle et solidaire de M et Mme NATALE en garantie d'un concours bancaire consenti par la
BANQUE EDEL d'un montant de 1 185 000 € sur 7 ans.
Caution à hauteur de 10 % de l'encours du financement.

En-cours au 30/06/2022 : 1 020 744 €

7 BPIFRANCE

141 500 €

Caution personnelle et solidaire de M et Mme NATALE en garantie d'un concours bancaire consenti par la
BPIFRANCE d'un montant de 1 415 000 € sur 10 ans.
Caution à hauteur de 10 % de l'encours du financement.

En-cours au 30/06/2022 : 1 261 708 €

➤ **LUNEDIS**

1 OSEO

20 546 €

05/04/2012 : Caution solidaire de M. et Mme NATALE sur une ouverture de crédit de la banque OSEO.
Caution limitée à 10% de l'encours.
Capital restant dû au 30/06/2022 : 205 462 €

2 EDEL

200 000 €

17/12/2015 : Caution solidaire de M. et Mme NATALE sur une ouverture de crédit de la banque EDEL d'un
montant de 2 000 000€.
Caution limitée à 100 000€ chacun.
Capital restant dû au 30/06/2021 : 1 035 770 €

3 BECM

200 000 €

17/12/2015 : Caution solidaire de M. et Mme NATALE sur une ouverture de crédit de la banque Européenne du Crédit Mutuel d'un montant de 2 000 000€

Caution limitée à 10% du montant du concours.

Capital restant dû au 30/06/20202 : 1 034 773 €

4 BPALC

150 000 €

17/12/2015 : Caution solidaire de M. et Mme NATALE sur une ouverture de crédit de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne d'un montant de 2 000 000€.

Caution limitée à 150 000€ du concours.

Capital restant dû au 30/06/2022 : 808 951 €

5 BPI

100 000 €

17/12/2015 : Caution solidaire de M. et Mme NATALE sur une ouverture de crédit de la banque BPI France FINANCEMENT d'un montant de 1 000 000€.

Caution limitée à 10% du montant financé.

Capital restant dû au 30/06/2022 : 489 328 €

6 BECM

50 000 €

17/12/2015 : Caution solidaire de M. et Mme NATALE en garantie d'un concours bancaire de 500 000 € au profit de la société BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL.

Caution limitée à 10% du montant du concours bancaire

❖ Dettes Garanties par des sûretés réelles**TOTAL : 14 708 551 euros**➤ LUNAMABECM**200 693 €**

Nantissement en rang utile du fonds de commerce de LUNEDIS en garantie du concours bancaire contracté auprès de la BECM de 500 000 euros.

En cours au 30/06/2022 : 200 693 €

GARANTIE COMMUNE A CINQ BANQUES**6 808 518 €**

Nantissement de 4 645 actions de la Société LUNEDIS en rang utile et pari passu entre les établissements BPIFRANCE, CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL et BANQUE EDEL en garantie de cinq concours bancaires pour un montant global de 7 600 000 €.

En cours au 30/06/2022 : 6 808 518 €

EDEL**455 477 €**

Nantissement en 12ème rang du fonds de commerce de la société LUNEDIS en garantie d'un concours bancaire consenti par la BANQUE EDEL d'un montant de 500 000 €.

En cours au 30/06/2022 : 455 477 €

➤ LUNEDISDIVERS**700 000 €**

12/02/2015 : Nantissement du fonds de commerce en rang utile en garantie d'un concours bancaire de 700 000 €

EDEL**1 035 770 €**

17/12/2015 : Nantissement du fonds de commerce en rang utile en garantie d'un concours bancaire de 2 000 000 € auprès de la banque EDEL

Capital restant dû au 30/06/2022 : 1 035 770 €

BECM

2 000 000 €

17/12/2015 : Nantissement du fonds de commerce en rang utile en garantie d'une ouverture de crédit de 2 000 000 € auprès de la banque BCM

Capital restant dû au 30/06/2022 : 1 034 773 €

BPALC

808 951 €

17/12/2015 : Nantissement du fonds de commerce en rang utile en garantie d'une ouverture de crédit de 1 500 000 € auprès de la banque BPALC

Capital restant dû au 30/06/2022 : 808 951 €

BPI

489 328 €

17/12/2015 : Nantissement du fonds de commerce en rang utile en garantie d'une ouverture de crédit de 1 000 000 € auprès de la banque BPI FINANCEMENT

Capital restant dû au 30/06/2022 : 489 328 €

BECM

500 000 €

17/12/2015 : Nantissement du fonds de commerce en rang utile en garantie d'un concours bancaire de 500 000 € auprès de la banque BECM

BPLC

1 709 814 €

15/03/2019 : Nantissement du fonds de commerce en rang utile en garantie d'une ouverture de crédit de 2 400 000 € auprès de la banque BPLC

Capital restant dû au 30/06/2022 : 1 709 814 €

❖ **Engagements donnés****TOTAL : 20 650 340 euros**➤ **LUNAMA****1 Au profit de FROUDIS****0 €**

Caution solidaire de FROUDIS en garantie du paiement d'un emprunt consenti par la BANQUE POPULAIRE DE LORRAINE CHAMPAGNE pour un montant de 2 250 000 euros.

Caution limitée à 675 000 euros avec une mainlevée sous condition que SOVIALDIS produise trois exercices bénéficiaires, sans report à nouveau négatif, sans transfert de charges, et avec une capacité d'autofinancement couvrant la part à moins d'un an de l'endettement.

Encours au 30/09/2021 : 0 euro.

2 Au profit de FROUDIS**155 492 €**

Caution solidaire de FROUDIS en garantie du paiement d'un emprunt consenti par OSEO FINANCEMENT pour un montant de 2 250 000 euros.

Caution limitée à 675 000 euros avec une mainlevée sous condition que SOVIALDIS produise trois exercices bénéficiaires, sans report nouveau négatif, sans transfert de charges, et avec une capacité d'autofinancement couvrant la part moins d'un an de l'endettement.

Encours au 30/09/2021 : 155 492 euros.

3 Au profit de la SCAPEST**794 848 €**

Autorisation de rendre et constituer la société caution solidaire et divise de la SCAPEST en garantie de divers concours pour un montant global de 125 000 000€ qui seront consentis par le CREDIT COOPERATIF, OSEO, BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST et la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE,

lesdites cautions hauteur de **1.6227%** du montant de chacun des concours, ci-après listés, (à majorer des frais, intérêts et accessoires) et dont les caractéristiques principales sont les suivantes, savoir :

*** Tranche 1 :** acquisition du système logistique global PGC WITRON Nantissement spécial du système logistique global PGC WITRON, en concurrence et au même rang, à hauteur du montant de chacun des concours (à majorer des frais, intérêts et accessoires au profit des banques citées ci-dessous), et ce aux principales conditions suivantes :

- * Durée : 12 ans dont 2 ans de différé
- * Remboursement : 40 échéances trimestrielles terme échu.

- CREDIT COOPERATIF, un concours bancaire d'un montant de 14 000 000€ ,
- OSEO, un concours bancaire d'un montant de 13 200 000€ ,
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST, un concours bancaire d'un montant de 12 500 000€,
- BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL, un concours bancaire d'un montant de 21 500 000€ ,
- CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LORRAINE CHAMPAGNE- ARDENNE, un concours bancaire d'un montant de 15 250 000€,

Tranche 2 : acquisition des terrains et la construction d'un entrepôt

Promesse d'hypothèque à première demande, en premier rang et en concurrence, à hauteur du montant de chacun des concours (majorer des frais, intérêts et accessoires au profit des banques citées ci-dessous) sur toute ou partie des biens et des droits immobiliers sis à SAINT MARTIN SUR LE PRE et à RECY (Marne), et ce aux principales conditions suivantes :

- * Durée : 15 ans dont 2 ans de différé
- * Remboursement : 52 échéances trimestrielles terme échu.

- CREDIT COOPERATIF, un concours bancaire d'un montant de 11 000 000 €,
- OSEO, un concours bancaire d'un montant de 6 800 000 €,
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST, un concours bancaire d'un montant de 7 500 000 €,
- BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL, un concours bancaire d'un montant de 13 500 000 €,
- CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE, un concours bancaire d'un montant de 9 750 000 €,

Encours au 31/12/2021 : 47 134 291 €

4 Au profit de la société VIDIS

0 €

Caution solidaire en garantie d'un prêt consenti par la BANQUE POPULAIRE d'un montant de 6 072 500 euros sur 15 ans
Caution limitée à 12 % en principal, majoré des intérêts, commission, frais et accessoires
Capital restant dû au 31/12/2021 : 0 €

5 Au profit de la société EPERDIS

0 €

Caution solidaire en garantie d'un prêt consenti par la CAISSE D'EPARGNE d'un montant de 225 000 euros sur 15 ans
Caution à hauteur de 100 % de l'en-cours en principal, majoré des intérêts, frais, commissions et accessoires.
Capital restant dû au 31/01/2022 : 0 €

6 Au profit de la société EPERDIS

0 €

Caution solidaire en garantie d'un prêt consenti par la CAISSE D'EPARGNE d'un montant de 2 900 000 euros sur 15 ans
Caution à hauteur de 100 % de l'en-cours en principal, majoré des intérêts, frais, commissions et accessoires
Capital restant dû au 31/01/2022 : 0 €

7 Au profit de la société FIFAM

0 €

Caution solidaire en garantie d'un prêt consenti par la CAISSE D'EPARGNE d'un montant de 2 000 000 euros sur 15 ans
Caution limitée à 160 000 € de l'en-cours en principal, majoré des intérêts, frais, commissions et accessoires
Capital restant dû au 31/01/2022 : 0 €

8 Au profit de la société FIFAM

0 €

Caution solidaire en garantie d'un prêt consenti par la CAISSE D'EPARGNE d'un montant de 2 000 000 euros sur 15 ans
Caution limitée à 160 000 € de l'en-cours en principal, majoré des intérêts, frais, commissions et accessoires
Capital restant dû au 31/01/2022 : 0 €

9 Au profit de la société METZDIS

0 €

Caution solidaire en garantie d'un prêt consenti par la CAISSE D'EPARGNE d'un montant de 3 000 000 euros sur 15 ans
Caution à hauteur de 15 % de l'en-cours en principal, majoré des intérêts, frais, commissions et accessoires
Capital restant dû au 31/12/2021 : 0 €

10 Au profit de la société METZDIS

0 €

Caution solidaire en garantie d'un prêt consenti par la CAISSE D'EPARGNE d'un montant de 5 000 000 euros sur 15 ans
Caution limitée à 750 000 € de l'en-cours en principal, majoré des intérêts, frais, commissions et accessoires
Capital restant dû au 31/01/2022 : 0 €

11 Au profit de la société FIFAM

0 €

Caution solidaire en garantie d'un prêt consenti par le CREDIT AGRICOLE d'un montant de 19 825 000 euros sur 15 ans
Caution à hauteur de 8 % de l'en-cours en principal, majoré des intérêts, frais, commissions et accessoires
Capital restant dû au 31/01/2022 : 0 €

12 Au profit de la société EPERDIS

0 €

Caution solidaire en garantie d'un prêt consenti par le CREDIT AGRICOLE d'un montant de 3 250 000 euros sur 15 ans
Caution à hauteur de 24.52 % de l'en-cours en principal, majoré des intérêts, frais, commissions et accessoires
Capital restant dû au 31/01/2022 : 0 €

13 Au profit de la société PERTHOIS DISTRIBUTION

0 €

Caution solidaire en garantie d'un prêt consenti par le CREDIT AGRICOLE d'un montant de 3 500 000 euros sur 15 ans
Caution à hauteur de 12 % de l'en-cours en principal, majoré des intérêts, frais, commissions et accessoires
Capital restant dû au 31/12/2021 : 0 €

14 Au profit de la société FIFAM

0 €

Caution solidaire en garantie d'un emprunt consenti par BPI France de 10 000 000 € d'une durée de 15 ans
Caution limitée à 8 % de l'encours et portée à 200 000 euros lorsque l'activité de FADIS et FIFAM dégagera un résultat net suffisant pour assurer la part à moins d'un an en capital des crédits et ce au minimum pendant 3 exercices consécutifs et sans report à nouveau négatif
En-cours au 31/01/2022 : 0 €

15 Au profit de la société FIFAM

0 €

Caution solidaire en garantie d'un emprunt consenti par la SOCIETE GENERALE de 5 825 000 € d'une durée de 16 ans
Caution limitée à 8 % de l'encours
En-cours au 31/01/2022 : 0 €

➤ LUNEDIS

1 Au profit de la société LUNAMA

700 000 €

12/05/2005 : Caution solidaire de la société LUNAMA en garantie du concours bancaire de 700 000 € au profit de la société banque européenne du crédit mutuel

2 Au profit de la société LUNAMA

1 500 000 €

Caution solidaire de la société LUNAMA en garantie du concours bancaire de 1 500 000 € au profit de la banque EDEL.

3 Au profit de la société LUNAMA

375 000 €

Caution solidaire de la société LUNAMA en garantie du concours bancaire de 375 000 € au profit de la banque EDEL.

4 Au profit de la société LUNAMA

375 000 €

17/12/2015 : Caution solidaire de la société LUNAMA en garantie du concours bancaire de 500 000 € au profit de la société BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL. Ce cautionnement sera rémunéré au taux de 0.5% par an calculé sur la moyenne de l'encours bancaire au 31 Décembre de chaque année.

Encours au 30/06/2022 : 200 693€



5 Au profit de la société LUNAMA

05/04/2012 : Nantissement du fonds de commerce en rang utile en garantie d'une ouverture de crédit en compte courant consentie à la S.A.S. LUNAMA au profit de la banque OSEO.

6 Au profit de la société LUNAMA

205 000 €

05/04/2012 : En garantie d'une ouverture de crédit en compte courant consentie à la S.A.S. LUNAMA au profit de la banque OSEO. Garantie à hauteur de 205 000€ par privilège du prêteur de deniers sans concurrence et pour le surplus du crédit par hypothèque en 1^{er} rang à hauteur de 895 000€ sans concurrence sur un immeuble d'une contenance de 4 600m², sis à REHAINVILLER (54300) lieudit Chauffontaine, à prendre sur une propriété d'une plus grande importance, cadastrée section A le numéro 342, avec accession aux constructions devant y être édifiées et faisant également l'objet du prêt.

7 Au profit de la société LUNAMA

05/04/2012 : Convention de caution entre BPLC et OSEO qui couvre le risque de défaut à hauteur de 30% en garantie d'une ouverture de crédit en compte courant consentie à la S.A.S. LUNAMA au profit de la banque OSEO.

8 Au profit de la société LUNAMA

375 000 €

12/02/2015 : Nantissement du fonds de commerce en rang utile en garantie d'une ouverture de crédit en compte courant consentie à la S.A.S. LUNAMA au profit de la banque EDEL.

9 Au profit de la société LUNAMA

7 600 000 €

14/04/2021 : Nantissement du fonds de commerce de l'Hypermarché Centre E.LECLERC exploité par la société SAS LUNAMA en 11^{eme} rang après un cumul d'inscription de 20 474 000 € à hauteur de 1 415 000 € au profit de BPIFRANCE en concurrence avec la BANQUE EDEL pour 1 185 000 €, la CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE pour 2 000 000 €, la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE pour 1 500 000 € et la BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL pour 1 500 000 €

Caution solidaire en garantie d'une ouverture de crédit consentie à la société SAS LUNAMA au profit de BPI France à hauteur de la totalité de l'encours du crédit et pour une durée de 10 ans.

1 261 708 €

. En-cours au 30/06/2022 : 1 261 708

14/04/2021: Caution solidaire en garantie d'une ouverture de crédit consentie à la société SAS LUNAMA au profit de la BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL à hauteur de 1 500 000 € en principal augmenté de tous intérêts, commissions, frais et accessoires.

1 500 000 €

. En-cours au 30/06/2022 : 1 357 932

22/04/2021: Caution solidaire en garantie d'une ouverture de crédit consentie à la société SAS LUNAMA au profit de la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE à hauteur de 1 500 000 € en principal auquel s'ajoute les intérêts, les frais, commissions et accessoires et pour une durée de 10 ans.

1 500 000 €

. En-cours au 30/06/2022 : 1 357 958

14/04/2021: Caution solidaire en garantie d'une ouverture de crédit consentie à la société SAS LUNAMA 1 020 744 €
au profit de la BANQUE EDEL à hauteur de 1 185 000 € en principal auquel s'ajoute les
intérêts, les frais, commissions et accessoires et pour une durée de 10 ans.
. En-cours au 30/06/2022 : 1 020 744

14/04/2021: Caution solidaire en garantie d'une ouverture de crédit consentie à la 1 810 176 €
Société SAS LUNAMA
au profit de la CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE à hauteur de
2 000 000 € en principal auquel s'ajoute les intérêts, les frais, commissions et accessoires
et pour une durée de 10 ans.
. En-cours au 30/06/2022 : 1 810 176

14/04/2021: Caution solidaire en garantie d'une ouverture de crédit consentie à la société SAS LUNAMA 1 000 000 €
au profit de la BANQUE EDEL à hauteur de 500 000 € et nantissement en 12ème rang du
fonds de commerce de l'Hypermarché Centre E.LECLERC exploité par la société
SAS LUNAMA à hauteur de 500 000 €.
En-cours au 30/06/2022 : 455 477

❖ **Engagements reçus**

TOTAL : 18 026 021 euros

➤ **LUNAMA**

1 BECM

256 548 €

En garantie du paiement d'un emprunt de 500 000 euros d'une durée de 7 ans consenti par EDEL, caution solidaire, pendant toute la durée de l'emprunt de :

La société LUNEDIS, à hauteur de 100% du montant de l'emprunt.

Caution limitée à 375 000 € assorti du nantissement en 11^{ème} rang, de son fonds de commerce hypermarché, pendant toute la durée de son concours bancaire.

Encours au 30/06/2022 : 256 548 €

2 BECM

700 000 €

En garantie du concours bancaire de 700 000 euros de la BECM, caution solidaire de LUNEDIS

3 EDEL

1 500 000 €

En garantie du concours bancaire de 1 500 000 euros de EDEL, caution solidaire de LUNEDIS

4 BECM

150 000 €

En garantie d'un concours bancaire de 500 000 euros consenti auprès de la BECM :

Caution solidaire de la société FROUDIS à hauteur de 30% soit 150 000 €

5 BECM

375 000 €

Caution solidaire de la société LUNEDIS en garantie du concours bancaire de 375 000 €

au profit de la banque EDEL.

6 BECM

205 000 €

En garantie d'une ouverture de crédit en compte courant consentie par la banque OSEO au profit de la banque EDEL.

Garantie à hauteur de 205 000 € par privilège du prêteur de deniers sans concurrence

et pour le surplus du crédit par hypothèque en 1^{er} rang à hauteur de 895 000 € sans concurrence sur

un immeuble d'une contenance de 4 600 m², sis à REHAINVILLER (54300) lieudit

Chaufontaine, à prendre sur une propriété d'une plus grande importance, cadastrée section A

le numéro 342, avec accession aux constructions devant y être édifiées et faisant également l'objet du prêt.

7 GARANTIE COMMUNE A CINQ BANQUES

6 808 518 €

Caution solidaire de la société LUNEDIS en garantie de cinq concours bancaires pour un montant global

de 7 600 000 € consentis par les établissements BPIFRANCE, CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE,

BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL



et BANQUE EDEL, à hauteur de 100% de l'en-cours.

Cautions solidaires et divisées des parrains de la société en garantie de cinq concours bancaires pour **5 320 000 €**
un montant global de 7 600 000 € consentis par les établissements BPIFRANCE, CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE,
BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL
et BANQUE EDEL.

Caution à hauteur de 70 % de l'en-cours du financement avec mainlevée possible des engagements au terme
d'une période de 5 ans en fonction des données économiques et financières, à savoir :

- la société FROUDIS à hauteur de 20 %
- la société BARROIDIS à hauteur de 10 %
- la société MARLY DISTRIBUTION à hauteur de 10 %
- la société SEZADIS à hauteur de 10 %
- la société VERDUN DISTRIBUTION à hauteur de 10 %
- la société PLESSISDIS à hauteur de 10 %

Encours au 30/06/2022 : 6 808 518 €

8 BPI FRANCE

424 500 €

Caution solidaire de la BANQUE EDEL en garantie du concours bancaire consenti par BPIFRANCE d'un montant
de 1 415 000 € à hauteur de 30 % de l'encours du financement.

Encours au 30/06/2022 : 1 261 708 €

9 EDEL

455 477 €

Caution solidaire de la société LUNEDIS en garantie d'une ouverture de crédit consentie par la BANQUE EDEL
d'un montant de 500 000 €.

Encours au 30/06/2022 : 455 477 €

LUNEDIS

1 FROUDIS - OSEO

20 546 €

05/04/2012 : Caution solidaire de la société FROUDIS sur une ouverture de crédit de la banque OSEO d'un montant de 2 000 000 €.

Caution limitée à 10% de l'encours

En cours au 30/06/2022 : 205 462 €

2 FROUDIS - EDEL

600 000 €

17/12/2015 : Caution solidaire de la société FROUDIS à hauteur de 600 000€ sur une ouverture de crédit de la banque EDEL d'un montant de 2 000 000€.

En cours au 30/06/2022 : 1 035 770 €

3 FROUDIS - BECM

310 462 €

17/12/2015 : Caution solidaire de la société FROUDIS sur une ouverture de crédit de la banque BECM d'un montant de 2 000 000€.

Caution limitée à 30% de l'encours

En cours au 30/06/2022 : 1 034 773 €

4 FROUDIS - BPALC

450 000 €

17/12/2015 : Caution solidaire de la société FROUDIS à hauteur de 450 000 € sur une ouverture de crédit de la banque BPALC d'un montant de 1 500 000 €.

En cours au 30/06/2022 : 808 951 €

5 FROUDIS - BPI

300 000 €

17/12/2015 : Caution solidaire de la société FROUDIS sur une ouverture de crédit de la banque BPI d'un montant de 1 000 000 €.

Cautionnement limité à 30% du montant financé.

En cours au 30/06/2022 : 498 328 €

6 FROUDIS - BECM

150 000 €

17/12/2015 : Caution solidaire de la société FROUDIS en garantie d'un concours bancaire de 500 000 €.

Caution limitée à 30% du montant financé.

Rémunérations des commissaires aux comptes

Le montant versé aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice s'élève à 44 296 €.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Résultats sectoriels

Aucune information n'est donnée dans la mesure où l'activité est essentiellement un centre commercial E. Leclerc et est réalisée uniquement en France



LUNAMA

Société par actions Simplifiée au capital de 50.000 Euros
Siège Social : Rue Boutet de Monvel

54300 LUNEVILLE

490 581 584 R.C.S. NANCY

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

PRESENTE A L'ASSEMBLEE DES ASSOCIES DU 15 DECEMBRE 2022

Chers Associés,

Vous êtes réunis en Assemblée conformément aux dispositions légales et statutaires à l'effet de vous présenter les comptes consolidés de l'exercice clos le **30 JUIN 2022**.

Nous vous rappelons que nous sommes tenus de tenir des comptes consolidés en application des articles L.233-16 et suivants du Code de Commerce.

I – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les Sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont :

- La Société mère

- La Société « **LUNAMA** », Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 Euros dont le siège est à LUNEVILLE (Meurthe et Moselle) – Rue Boutet de Monvel.

Activité : Exploitation par location-gérance d'un fonds de commerce d'hypermarché à prédominance alimentaire et de station-service à l'enseigne « E LECLERC », sis à LUNEVILLE (Meurthe et Moselle) – Rue Boutet de Monvel, et d'un EXPRESS DRIVE sis à REHAINVILLER (Meurthe-et-Moselle) - Rue de la Strasbourgeoise, appartenant à la Société LUNEDIS.

- Les Sociétés filiales

- La Société « **LUNEDIS** », Société par Actions Simplifiée au capital de 161.370 Euros dont le siège est à LUNEVILLE (Meurthe et Moselle) – Rue Boutet de Monvel.

Activité : Location gérance de son fonds de commerce d'hypermarché alimentaire et de station-service à l'enseigne « E. LECLERC » sis à LUNEVILLE (Meurthe-et-Moselle) - Rue Boutet de Monvel, et d'un EXPRESS DRIVE sis à REHAINVILLER (Meurthe-et-Moselle) - Rue de la Strasbourgeoise, au profit de la Société « **LUNAMA** » ainsi que la location de boutiques lui appartenant dans la galerie marchande attenante à l'hypermarché.

Détention : 100 % par la Société « **LUNAMA** ».

- La Société « **SCI ALPHIMAX** », Société Civile Immobilière au capital de 198.885 Euros dont le siège est à LUNEVILLE (Meurthe et Moselle) – Rue Boutet de Monvel.

Activité : l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, la location et la sous-location de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

Détention : 90% par la Société « **LUNAMA** ».

II – RAPPORT DE GESTION DU GROUPE SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

Les présents comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions des articles L.233-16 et suivants et R.233-3 et suivants du Code de commerce. Nous tenons également compte du Règlement CRC 99-02 homologué par arrêté ministériel du 22 Juin 1999.

Les comptes sont consolidés dans le respect des principes comptables de :

- Prudence
- Coûts historiques
- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes

en appliquant les méthodes d'évaluation du Code de Commerce ainsi que celles prévues par la loi sur les Sociétés Commerciales.

Au cours de cet exercice consolidé qui s'est déroulé sur une période de 12 mois, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 50.632.339 Euros contre 47.115.687 Euros pour l'exercice précédent.

Globalement, l'ensemble des charges d'exploitation du groupe s'est élevé à 49.718.501 Euros contre 46.149.124 Euros pour l'exercice précédent.

Par suite, le résultat d'exploitation du groupe se solde par un bénéfice de 1.647.712 Euros contre un même bénéfice pour l'exercice précédent de 1.448.838 Euros.

En ce qui concerne le résultat financier du groupe, l'ensemble des produits s'est élevé à 18.120 Euros contre 7.914 Euros pour l'exercice précédent, et l'ensemble des charges à 219.021 Euros contre 168.915 Euros pour l'exercice précédent, de sorte que, balance faite, ce résultat se solde par une perte de 200.901 Euros.

Par suite, le résultat courant avant impôts du groupe fait ressortir un bénéfice de 1.446.811 Euros contre un même bénéfice de 1.287.837 Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel du groupe se traduit par une perte de 167.896 Euros constitué :

- de produits exceptionnels pour 132.144 Euros,
- de charges exceptionnelles pour 300.040 Euros.

Le même résultat exceptionnel faisait ressortir une perte de 202.251 Euros sur l'exercice précédent.

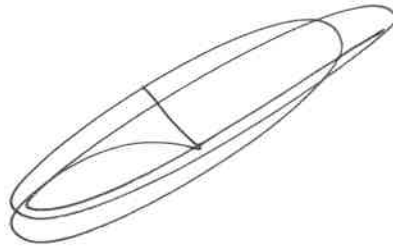
Après imputation d'une somme de 340.040 Euros au titre de l'impôt sur les bénéfices, le résultat comptable net du Groupe se traduit par un bénéfice de 937.939 Euros.

En ce qui concerne l'exercice en cours et l'avenir immédiat, tous les efforts sont faits pour maîtriser au mieux nos charges et parvenir ainsi à une amélioration du résultat du Groupe.

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes consolidés de l'exercice puis il vous sera donné lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

LE PRESIDENT DE LA SOCIETE

CERTIFIE CONFORME



Frédéric MAILLARD
42-46 rue Lamartine
80000 AMIENS
Expert Comptable
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
Des Hauts de France

VDB ET ASSOCIES
15 avenue Paul Claudel
80480 DURY
REPRESENTE PAR :
Rachid AISSAOUI
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
Des Hauts de France

L U N A M A

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 50 000 €**

Siège social : rue Boutet de Monvel
54300 LUNEVILLE

SIRET : 490 581 584 00011
APE : 4711F

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

Aux Associés de la Société LUNAMA,

I/ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale en date du 20 décembre 2018, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Société LUNAMA, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II/ FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 – REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

2.2 - INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

III/ OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « changement de méthode » page 8 de l'annexe des comptes consolidés qui décrit le nouveau règlement de l'ANC appliqué par la société.

IV/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R. 823-7 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Le groupe a comptabilisé des écarts d'évaluation et d'acquisition sur les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation décrits dans l'annexe aux pages 11 à 13.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à procéder à l'appréciation du caractère raisonnable des approches sous tendant la comptabilisation de ces évaluations décrites dans la note ad hoc de l'annexe.

V/ VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

**VI/ RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES
CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES
AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président

**VII/ RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Amiens et Dury, le 22 novembre 2022

Les Commissaires aux Comptes

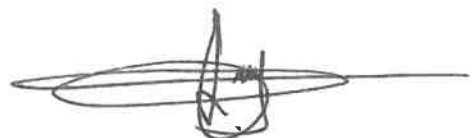
Frédéric MAILLARD



VDB ET ASSOCIES

REPRESENTE PAR :

Rachid AISSAOUI



DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ↓ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ↓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ↓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ↓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ↓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ↓ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

États financiers

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat	Notes	2022	2021
Chiffre d'affaires	<u>11</u>	50 632 339	47 115 687
Autres produits d'exploitation	<u>12</u>	733 874	482 276
Produits d'exploitation		51 366 213	47 597 962
Achats consommés	<u>13</u>	(40 491 335)	(36 914 266)
Charges externes	<u>14</u>	(2 280 130)	(2 132 214)
Impôts et taxes	<u>15</u>	(723 955)	(734 890)
Charges de personnel	<u>16</u>	(4 687 900)	(4 730 126)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	<u>17</u>	(1 535 181)	(1 637 629)
Charges d'exploitation		(49 718 501)	(46 149 124)
Compte d'ajustement (Intra-groupe Résultat d'exploitation)			
Compte de liaison (Intra-groupe Résultat d'exploitation)			
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA		1 647 712	1 448 838
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA		1 647 712	1 448 838
Produits financiers	<u>18</u>	18 120	7 914
Charges financières	<u>19</u>	(219 021)	(168 915)
Compte d'ajustement (Intra-groupe Résultat financier)			
Compte de liaison (Intra-groupe Résultat financier)			
Résultat financier		(200 901)	(161 001)
Opérations en commun			
Produits exceptionnels	<u>20</u>	132 144	357 721
Charges exceptionnelles	<u>21</u>	(300 040)	(559 972)
Résultat exceptionnel		(167 896)	(202 251)
Impôts sur les résultats	<u>22</u>	(340 040)	(268 885)
Résultat net des entreprises Intégrées		938 875	816 702
Résultat net des activités abandonnées			
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
Résultat net de l'ensemble consolidé		938 875	816 702
Intérêts minoritaires		936	993
Résultat net (part du groupe)		937 939	815 709
Résultat net (Part du groupe)		937 939	815 709
Contrôle		0	(0)
Résultat par action		750,35	652,57
Résultat dilué par action		750,35	652,57

Bilan consolidé

CERTIFIÉ CONFORME

Libellé		Clôture	Ouverture
Immobilisations incorporelles	<u>2</u>	7 991 231	7 992 060
<i>Dont Ecarts d'acquisition</i>	<u>1</u>	(0)	(0)
Immobilisations corporelles	<u>2</u>	7 427 769	8 403 460
Immobilisations financières	<u>3</u>	2 109 440	2 104 187
Titres mis en équivalence			
Actif immobilisé		17 528 440	18 499 706
Stocks et en-cours	<u>4</u>	4 098 757	3 730 315
Clients et comptes rattachés	<u>6</u>	656 828	1 199 704
Autres créances et comptes de régularisation	<u>6</u>	1 097 685	1 123 050
<i>Dont Impôts différés Actif</i>		(0)	0
Valeurs mobilières de placement	<u>7</u>		
Disponibilités		173 726	140 365
Actif circulant		6 026 995	6 193 434
Total Actif		23 555 435	24 693 140
Contrôle		(0)	
Capital		50 000	50 000
Primes liées au capital			
Ecart de réévaluation			
Réserves		229 514	(747 179)
Résultat net (Part du groupe)		937 939	815 709
Capitaux propres (Part du groupe)		1 217 453	118 530
Intérêts minoritaires		33 075	32 136
Autres fonds propres		40 507	48 264
Total des capitaux propres		1 291 035	198 930
Ecart d'acquisition passif			
Provisions pour risques et charges	<u>8</u>	607 731	710 605
Provisions		607 731	710 605
Dettes financières	<u>9</u>	15 911 850	18 061 756
Fournisseurs et comptes rattachés	<u>10</u>	3 116 939	2 591 538
Autres dettes et comptes de régularisation	<u>10</u>	2 627 879	3 130 311
<i>Dont Impôts différés Passif</i>		1 194 348	1 293 785
Dettes		21 656 669	23 783 605
Compte de liaison Titres - Ecart d'acquisition			
Total Passif		23 555 435	24 693 140

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Libellé	2022.06
Résultat net total des entités consolidées	938 875
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	1 136 882
Dotations aux amort./dépr. immos corporelles et incorporelles	1 239 755
(+) Dotations et reprises aux provisions - passif	(102 873)
Variation de l'impôt différé	(9 424)
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	(4 103)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	28 528
Marge brute d'autofinancement	2 090 758
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	251 423
Variation nette des stocks	(368 441)
Variation nette des clients et comptes rattachés	542 876
Variation nette des autres postes d'actifs	25 365
Variation des rubriques de liaison	0
Variation nette des fournisseurs et comptes rattachés	525 401
Variation nette des autres postes du passif	(473 778)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	2 342 181
Acquisitions d'immobilisations	(308 530)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(2 000)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(372 030)
Acquisitions autres immobilisations financières	(5 284)
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	70 784
Cessions d'immobilisations	41 176
Cessions d'immobilisations corporelles	41 176
Cessions d'immobilisations financières	
Réduction des autres immobilisations financières	31
(+/-) Trésorerie/endettement acquis / restructurations	
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(267 323)
Émissions d'emprunts	283 946
Remboursements d'emprunts	(2 214 705)
Dividendes versés des filiales	3
Dividendes reçus/versés de la société mère	11 585
Cessions (acq.) nettes d'actions propres	
Variation nette des concours bancaires	35
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	(1 919 136)
Variation de change sur autres postes du bilan	
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE	
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	155 722
Trésorerie : ouverture	(615 196)
Trésorerie : ouverture	(615 196)
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass. / Chg méthode/ Juste valeur	
Trésorerie : clôture	(459 473)

Variations des capitaux propres

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto- contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
2020	50 000	1 405 000	(1 735 862)			946 420	665 559	47 976
Affectation du résultat N-1			946 420			(946 420)		
Distribution/ brut versé			(22 442)				(22 442)	(9)
Résultat						815 709	815 709	993
Reclassement, restructuration et changement de méthode		(1 405 000)	(43 960)				(1 448 960)	
Restructurat.		(1 405 000)	(43 960)				(1 448 960)	
Variations de périmètre			(742)				(742)	(22 650)
Variation du taux d'intérêt			(742)				(742)	(22 650)
Autre			109 406			0	109 406	5 826
2021	50 000		(747 179)			815 709	118 530	32 136
Affectation du résultat N-1			315 709			(815 709)		
Distribution/ brut versé			11 585				11 585	3
Résultat						937 939	937 939	936
Autres augmentations, diminutions			43 648				43 648	
Correction à-nouveaux			43 648				43 648	
Reclassement, restructuration et changement de méthode			105 750				105 750	
Changement de méthode			105 750				105 750	
Autre			(0)			0	0	(0)
2022	50 000		229 514			937 939	1 217 453	33 075

Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes

Présentation du groupe et évolution

La société mère :

S.A.S. LUNAMA

Centre commercial E.Leclerc, Rue du Boutet de Monvel – 54 300 LUNEVILLE

Activité : Holding mixte détenant des participations dans les sociétés LUNEDIS et ALPHIMAX. Un contrat de location gérance permet à la S.A.S. LUNAMA d'exploiter le fonds de commerce de la S.A.S. LUNEDIS.

Les sociétés filiales :

S.A.S. LUNEDIS

Centre commercial E.Leclerc, Rue du Boutet de Monvel – 54 300 LUNEVILLE

Activité : Bailleur de fonds de commerce

Détention : 99,78 %

Société filiale de LUNAMA et de LUNEDIS :

S.C.I. ALPHIMAX

Centre commercial E.Leclerc, Rue du Boutet de Monvel – 54 300 LUNEVILLE

Activité : Location immobilière

Détention : 10% par LUNEDIS et 90% par LUNAMA

Faits marquants de l'exercice

Crise sanitaire

L'exercice a été impacté par la crise sans précédent liée au Covid-19.

Le groupe constate que cette crise sanitaire a eu un impact sur la vie économique et sur les entreprises, à compter de mars 2020, avec la mise en place des mesures gouvernementales de fermetures et de confinement.

L'activité ayant pu être poursuivie, le groupe n'a pas été impactée significativement par ces mesures au 31/01/2022.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. A la date d'arrêté des comptes des sociétés, celles-ci ne sont pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact éventuel de la crise sur leur patrimoine, leur situation financière et leur résultat.

A la date d'arrêté des comptes, la direction des sociétés n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la continuité de leur exploitation.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable :

Les comptes consolidés du groupe sont établis suivant les principes comptables français conformément au nouveau règlement ANC 2020-01 applicable à compter de cet exercice en remplacement du règlement CRC 99-02.

Ce changement de référentiel a principalement pour effet de modifier la présentation du bilan et compte de résultat consolidés.

Les méthodes précédemment appliquées sur option sont conformes aux méthodes prescrites par le nouveau référentiel.

Comptes consolidés et incidence des effets de périmètre

Aucune variation de périmètre n'est à signaler au cours de l'exercice.



Méthodes et principes de consolidation

Principes généraux

Les comptes consolidés du groupe sont établis suivant les principes comptables français conformément au nouveau règlement ANC 2020-01.

Les comptes consolidés ont été arrêtés au 30/06/2022.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Date de clôture et durée des exercices

Société	Date de clôture N	Durée exercice N (en mois)	Date de clôture N-1	Durée exercice N-1 (en mois)
S.A.S. LUNAMA	30/06/2022	12	30/06/2021	12
S.A.S. LUNEDIS	30/06/2022	12	30/06/2021	12
S.C.I. ALPHIMAX	31/12/2021	12	31/12/2020	12

Définition du périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés jugées non significatives sur les critères de chiffre d'affaires, de résultat net et de total du bilan, dont le développement prévisible est limité et dont l'activité n'est pas en synergie avec le Groupe ne sont pas consolidées.

Au 30 juin 2022, le périmètre comprenait 3 sociétés, tout comme l'exercice précédent. Toutes sont intégrées globalement.

Libellé	Méthode	% d'intérêt (Clôture)	% d'intérêt (Ouverture)
LUNAMA	IG	100,00	100,00
LUNEDIS	IG	99,78	99,78
ALPHIMAX	IG	99,98	99,98

Variation du périmètre de consolidation

Aucune variation de périmètre n'est à signaler au cours de l'exercice.

Écarts d'acquisition et écarts d'évaluation

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée :

- Pour les biens destinés à l'exploitation, à la valeur d'utilité des actifs et des passifs,
Pour les biens non destinés à l'exploitation, à leur valeur de marché à la date d'acquisition, ou, en l'absence de marché, à la valeur nette vénale des coûts de sortie.

On appelle « écart d'évaluation » la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition déterminé lors de la première consolidation d'une société correspond donc à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de capitaux propres retraités de la société à la date de prise de contrôle.

▪ Écarts d'acquisition positifs

Un écart d'acquisition positif représente l'excédent entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Écarts d'acquisition ».

▪ Écarts d'acquisition négatifs

Un écart d'acquisition négatif correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges ».

La Holding S.A.S. LUNAMA a racheté le 21/09/2006 le groupe MONVEL. La S.A.S. LUNAMA est devenue le 01/02/2007 une holding exploitante dont l'activité principale est l'exploitation d'un fonds de commerce d'hypermarché sous l'enseigne E.LECLERC. La société LUNAMA S.A.S. a absorbé la société MONVEL S.A.S., par transmission universelle de patrimoine (article 210A et 210B du CGI) à effet au 01/02/2007. En application du CRC-04-01, le mali de fusion résultant de l'absorption de la société MONVEL S.A.S. s'est élevé à la somme de 8 119 292€ dans les comptes sociaux. Ce mali a été retraité dans les comptes consolidés conformément aux normes comptables en vigueur et a été reclassé en écart d'acquisition.

L'achat des titres de la société MONVEL a généré les écarts suivants :

- Ecart d'évaluation – SCI ALPHIMAX

Constructions d'une valeur brute de 459 785 euros se décomposant de la manière suivante :

CONSTRUCTION REEVALUATION ALPHIMAX 2022							
LOT	DUREE UTILITE	MONTANTS	AMTS CUMULES	AMT 30/06/22	AMT TOTAL CUMULE 30/06/22	VNC	% MOYEN RETENU
VRD ET GROS	25	183 914,00	108 838,45	7 356,56	116 195,01	67 718,99	40%
CHARPENTE	25	36 782,80	21 767,68	1 471,31	23 238,99	13 543,81	8%
COUVERTURE	20	36 782,80	27 209,62	1 839,14	29 048,76	7 734,04	8%
SERRURERIE	10	32 184,95	32 184,95		32 184,95	0,00	7%
ISOLATION	15	22 989,25	22 674,71	314,54	22 989,25	0,00	5%
CARRELAGE	15	22 989,25	22 674,71	314,54	22 989,25	0,00	5%
SOLS AUTRE	7	4 597,85	4 597,85		4 597,85	0,00	1%
PEINTURE	10	13 793,55	13 793,55		13 793,55	0,00	3%
CHAUFF CLIM	15	32 184,95	31 744,52	440,43	32 184,95	0,00	7%
SPRINKLER	15	27 587,10	27 209,62	377,48	27 587,10	0,00	6%
ELECTRICITE	15	45 978,50	45 349,33	629,17	45 978,50	0,00	10%
		459 785,00	358 044,99	12 743,17	370 788,16	88 996,84	

- Ecart d'évaluation – LUNEDIS S.A.S.

Fonds de commerce : 1 602 000 euros

Suite à la transposition de la directive comptable 2013/34/UE (ANC 2015-07), cette plus-value est constatée en écart d'acquisition déduction faite des intérêts minoritaires. Un écart d'acquisition sur fonds de commerce a été comptabilisé pour un montant de 1 595 752 euros, net d'intérêts minoritaires.

Constructions d'une valeur brute de 3 482 000 euros (dont 1 160 550 euros d'impôts différés passif) se décomposant de la manière suivante :

CONSTRUCTION REEVALUATION LUNEDIS 2022							
LOT	DUREE UTILITE	MONTANTS	AMTS CUMULES	AMT 30/06/22	AMT TOTAL CUMULE 30/06/22	VNC	% MOYEN RETENU
VRD ET GROS	25	1 392 800,00	824 245,05	55 712,00	879 957,05	512 842,95	40%
CHARPENTE	25	278 560,00	164 849,01	11 142,40	175 991,41	102 568,59	8%
COUVERTURE	20	278 560,00	206 061,26	13 928,00	219 989,26	58 570,74	8%
SERRURERIE	10	243 740,00	243 740,00		243 740,00	0,00	7%
ISOLATION	15	174 100,00	171 717,75	2 382,25	174 100,00	0,00	5%
CARRELAGE	15	174 100,00	171 717,75	2 382,25	174 100,00	0,00	5%
SOLS AUTRE	7	34 820,00	34 820,00		34 820,00	0,00	1%
PEINTURE	10	104 460,00	104 460,00		104 460,00	0,00	3%
CHAUFF CLIM	15	243 740,00	240 404,77	3 335,23	243 740,00	0,00	7%
SPRINKLER	15	208 920,00	206 061,26	2 858,74	208 920,00	0,00	6%
ELECTRICITE	15	348 200,00	343 435,40	4 764,60	348 200,00	0,00	10%
		3 482 000,00	2 711 512,25	96 505,47	2 808 017,72	673 982,28	

La durée d'amortissements des écarts d'acquisition positifs appliquée correspond à la durée retenue pour le calcul de la rentabilité globale de l'investissement. En l'espèce, une durée de 12 ans a été retenue. L'écart d'acquisition sur le fonds de commerce n'est pas amortissable.

La dépréciation sur ce fonds de commerce d'un montant de 1 492 594 euros calculé au 30/06/2015 a été reclassée en dépréciation sur écart d'acquisition.

Au 30/06/2022, l'écart d'acquisition se décompose de la manière suivante :

- Valeur brute de l'écart d'acquisition comptabilisé :	10 792 453 euros
- Dépréciation constatée en 2015 :	- 1 492 594 euros
- Amortissements cumulés au 30/06/2020 :	- 9 299 859 euros
- Amortissements de l'exercice 2021 :	- 0 euro
- Valeur nette de l'écart d'acquisition au 30/06/2021 :	0 euro

Un écart d'acquisition négatif d'un montant de 19 631 euros a été calculé lors de l'acquisition de la société LUNEDIS par la société LUNAMA. Cet écart d'acquisition a été comptabilisé en provision pour risques et charges et a été repris en totalité.

Acquisition par LUNAMA de 8 titres LUNEDIS au 22/04/2021

La société LUNAMA a acquis 8 titres LUNEDIS au 22/04/2021. Cette acquisition a généré un écart d'acquisition négatif de 532 €. Cet écart étant non significatif, nous avons décidé de ne pas le comptabiliser.

Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été arrêtés par le Président. Ils sont établis dans la perspective de la continuité d'exploitation et le principe de permanence des méthodes comptables a été respecté.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les biens financés par crédit-bail ont été portés à l'actif du bilan comme s'ils avaient été financés par emprunt. Le règlement ANC 2020-01 considère comme méthode préférentielle la comptabilisation suivante :

- au bilan, sous forme d'une immobilisation et d'un emprunt correspondant ;
- au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

▪ Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés et les autres immobilisations incorporelles, sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture.

Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

▪ Test de dépréciation des fonds de commerce

Un fonds de commerce est inscrit à l'actif du groupe :

- Fonds de commerce de 12 386 695.77 euros acquis par la société LUNEDIS en date du 28/12/2000.

Ce fonds de commerce n'est pas amorti. L'avis de la CNCC (bulletin 126 juin 2002) précise que « dans les comptes consolidés depuis l'entrée en vigueur du règlement 99-02 du CRC, le fonds de commerce acquis est représentatif d'un bien corporel identifiable (part de marché) qui doit être amorti si sa valeur s'amoindrit du fait du temps de l'usage ».

La commission des études comptables a rappelé que les modalités retenues à savoir amortissement ou non devaient être appliquées de façon homogène entre les comptes annuels et les comptes consolidés. Elle a également rappelé les règles générales applicables à l'évaluation des éléments d'actifs selon lesquelles, lors de l'arrêté des comptes, il doit être procédé à la constitution d'une provision si la valeur actuelle du bien est notablement inférieure à sa valeur comptable. (Bulletin CNCC n°112 de décembre 1998).

Ce fonds de commerce est déprécié à hauteur de 4 400 K€.

Le test de dépréciation pratiqué en N sur ce fonds de commerce n'a pas fait apparaître de perte de valeur. Aucune dépréciation complémentaire n'est à constater sur cet exercice

Immobilisations financières

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Cette valeur est comparée en fin de période à la valeur d'usage de ces mêmes titres après prise en compte de la quote-part de capitaux propres correspondant à la participation, des perspectives de rentabilité, de la position sur le marché et, le cas échéant, de leur valeur en bourse.

Stocks

Les stocks de la société LUNAMA sont évalués au PNR (prix net de toutes ristournes inconditionnelles ou conditionnelles considérées comme maîtrisées, y compris les CGV et les CPV).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances clients et autres créances

Les actifs circulants sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsqu'une perte apparaît comme probable ; la charge est considérée comme normale et courante à l'exception de dépréciations qui présentent un caractère exceptionnel du fait de leur contexte ou de leur montant.

Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé part du groupe se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice. Aucun instrument dilutif ayant été émis le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Les écarts temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal sont traduits dans les comptes.

Les effets de variations de taux d'impôts et/ou le changement de règles fiscales sur les actifs et passifs d'impôts différés existant affectent le résultat de l'exercice.

Conformément au règlement ANC 2020-01, les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

L'impôt est calculé sans actualisation.

Les impôts différés sont calculés sur :

- Les décalages fiscaux temporaires
- Les retraitements de crédit-bail
- Les indemnités de retraite
- Les éliminations de cessions internes d'immobilisations

Conformément au règlement ANC 2020-01, le respect des conditions de constatation des actifs d'impôt différé doit être réexaminé à chaque clôture.

Conformément au règlement ANC 2020-01, les actifs d'impôt différé, qu'ils soient liés à des différences temporaires déductibles, à des crédits d'impôt ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre de la société une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite font l'objet d'une mention dans l'annexe des comptes annuels sociaux.

Dans les comptes consolidés ainsi présentés, ces engagements sont comptabilisés (méthode préférentielle).

Les engagements de retraite ont été calculés en évaluant selon la méthode prospective (méthode préférentielle), ce que la société devrait verser à ses salariés partant en retraite en fonction :

- de la législation sociale et la convention collective nationale appliquée par la société,
- de la durée d'activité restante des salariés supposés présents au moment de leur départ en retraite en fonction du taux de rotation du personnel et des tables de mortalités,
- des salaires réévalués jusqu'à la date de départ en retraite,
- du taux d'actualisation de 3.2%.

Les engagements de retraite sont déterminés en retenant l'hypothèse selon laquelle le départ est à l'initiative du salarié (âge retenu : 63 ans).

Le calcul de l'engagement de retraite a été effectué en tenant compte des charges sociales à hauteur de 26%.

Le montant des engagements en matière d'indemnité de fin de carrière s'élève à 266 158 euros au 30 juin 2022.

Dividendes intragroupes

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, la société ALHPIMAX a versé :

- 23 462 euros à la société LUNEDIS ;
- 211 161 euros à la société LUNAMA.

Ces dividendes ont été éliminés.

Ecritures intragroupes

Les créances et dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques ont été éliminés.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont des « provisions qui ne correspondent pas à l'objet normal d'une provision et comptabilisées en application de dispositions légales ».

Ces provisions n'ont pas un caractère économique bien prononcé et sont dans les comptes individuels une entorse au principe de prééminence de la réalité financière sur l'apparence juridique. Aussi, elles doivent être éliminées dans le cadre du retraitement vers les comptes consolidés.

Intégration fiscale

Les sociétés LUNEDIS et LUNAMA sont comprises dans un périmètre d'intégration fiscale dont la S.A.S. LUNAMA est société mère.

La troisième conception, dite la « méthode de réallocation des économies », définie dans l'avis relatif aux règles comptables applicables aux sociétés qui optent pour le régime de l'intégration fiscale du Conseil National de la Comptabilité (avis n°37 du CNC du 2 juin 1989), a été choisie, notamment en ce qui concerne la répartition de l'impôt sur les sociétés.

Dans cette conception :

- Les charges d'impôts sont supportées par chacune des sociétés (mère et filiale) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement) ;
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés déficitaires, qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ;
- Les économies ou complément d'impôt, réalisées par le groupe, liées aux corrections des assiettes fiscales sont conservées chez la société mère ;
- Les économies d'impôt liées à l'utilisation des avoirs fiscaux et crédits d'impôt sont utilisées par la société mère pour le paiement de l'IS.

Notes annexes sur les postes du bilan

Annexe 1 - Ecart d'acquisition (goodwill)

Libellé	2021	2022	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Ecart d'acquisition	10 792 453	10 792 453						
Amortissements des écarts d'acquisition	(10 792 453)	(10 792 453)						
Valeur nette	(0)	(0)						
Valeur nette								

Les écarts d'acquisitions sont affectés aux entités suivantes :

Libellé	Brut	Amort.	Dépré.	Net
Ecart d'acquisition	10 792 453	(10 792 453)		(0)
Partenaires				
P-LUNAMA	10 792 453	(10 792 453)		(0)
Partenaires hors groupe				
Ecart d'acquisition passif				
Partenaires				
Partenaires hors groupe				

Annexe 2.1 Valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	2021	2022	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	298 576	300 576	2 000				
Fonds commercial	12 386 696	12 386 696					
Autres immobilisations incorporelles	10 792 453	10 792 453					
Immobilisations incorporelles	23 477 724	23 479 724	2 000				
Terrains	1 010 794	1 016 794					
Constructions	14 024 397	14 083 969	71 117	(11 544)			
Installations techniques, matériel & outillage	4 919 166	3 725 998	21 359	(1 214 527)			
Autres immobilisations corporelles	3 568 604	3 549 733	279 555	(184 496)			(113 930)
Immobilisations corporelles	23 528 961	22 376 494	372 030	(1 410 567)			(113 930)
Total	47 006 685	45 856 218	374 030	(1 410 567)			(113 930)
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>							
Crédit-Bail (Liasse)	2 328 174	861 687					

Annexe 2.2 Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	2021	2022	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	(293 212)	(296 040)	(2 829)				
Amortissements des écarts d'acquisition	(10 792 453)	(10 792 453)					
Amortissements des immobilisations incorporelles	(11 085 665)	(11 088 493)	(2 829)				
Constructions	(8 431 436)	(9 020 253)	(600 361)	11 544			
Installations techniques, matériel & outillage	(3 776 718)	(2 996 726)	(434 534)	1 214 527			
Autres immobilisations corporelles	(2 917 347)	(2 931 747)	(202 032)	147 423			40 209
Amortissements des immobilisations corporelles	(15 125 501)	(14 948 725)	(1 236 926)	1 373 494			40 209
Amortissements sur actif Immobilisé	(26 211 166)	(26 037 218)	(1 239 755)	1 373 494			40 209
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>							
Crédit-Bail (Liasse)	(1 567 671)	(580 568)					
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>(1 567 671)</i>	<i>(580 568)</i>					

Annexe 3.1 Valeurs brutes des actifs financiers

Libellé	2021	2022	Augmentation	Diminution	Variation de la situation nette MEE	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	147 923	147 923						
Titres immobilisés (non courants)	1 851 426	1 852 426	1 000					
Dépôts et cautionnements versés	30 226	30 226						
Autres créances immobilisées	74 612	78 865	4 284	(31)				
Immobilisations financières	2 104 187	2 109 440	5 284	(31)				
Titres mis en équivalence								
Actifs financiers	2 104 187	2 109 440	5 284	(31)				

Libellé	2022	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Dépôts et cautionnements versés	30 226						30 226
Autres créances immobilisées	78 865						78 865
Total	109 090						109 090

Annexe 4. Stocks et en-cours

Libellé	2021			2022		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	30 890		30 890	19 791		19 791
Stocks de marchandises	4 171 168	(103 301)	4 067 867	3 764 026	(53 502)	3 710 524
Stocks et en-cours	4 202 058	(103 301)	4 098 757	3 783 817	(53 502)	3 730 315

Annexe 5. Impôt différé

Libellé	2021	2022	Variation du bas de bilan	Effets de taux (Impôt)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Valeur nette d'impôt différé	(1 293 785)	(1 194 348)	(335)	9 760			90 013
Impôts différés - actif	0	(0)	10 041	(10 717)			676
Impôts différés - passif	1 293 785	1 194 348	10 377	(20 477)			(89 337)
Fiscalité différée (décalages temporaires)	48 935	34 458	(11 856)	(2 622)			
Impôts différés - actif	48 935	46 314		(2 622)			
Impôts différés - passif		11 856	11 856				
Fiscalité différée (retraitements)	(231 117)	(117 203)	11 520	12 381			90 013
Impôts différés (Activation du crédit-bail)	(1 214)	1 952	16 309	(78)			(13 064)
Impôts différés (Activation des engagements de retraite)		70 532	(35 218)				105 750
Annulation de la fiscalité avant compensation	(197 383)	(289 393)					(92 010)
Fiscalité différée (écritures manuelles)	149 662	170 595	28 951	(8 018)			
Fiscalité différée : compensation Actif/Passif	1 293 785	1 194 348					(99 437)
Impôts différés (Activation du crédit-bail)	(2 673)						2 673
Impôts différés (Elim. Des prov.réglementées)	382 238	360 282	(1 479)	(20 477)			
Annulation de la fiscalité avant compensation	(1 491 168)	(1 483 741)					7 427
Sous total	(182 182)	(82 745)	(335)	9 760			90 013
Autres	(1 111 603)	(1 111 603)					
Valeur nette par catégorie	(1 293 785)	(1 194 348)	(335)	9 760			90 013

Annexe 6.1 Actif circulant

Libellé	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés part < 1 an	726 398	(69 570)	656 828	1 297 930	(98 226)	1 199 704
Clients et comptes rattachés	726 398	(69 570)	656 828	1 297 930	(98 226)	1 199 704
Avances et acomptes versés sur commandes	473 390		473 390	462 972		462 972
Créances sur personnel & org. Sociaux part < 1 an	14 120		14 120	20 013		20 013
Créances fiscales hors IS part < 1an	242 268		242 268	204 611		204 611
Impôts différés - actif	(0)		(0)	0		0
Etat Impôt sur les bénéfices part < 1an	49 135		49 135	119 769		119 769
Comptes courants part < 1an	26 254		26 254	723		723
Autres créances part < 1an	45 126		45 126	59 187		59 187
Charges constatées d'avance part < 1 an	247 391		247 391	255 775		255 775
Compte d'ajustement (intragroupe bas de bilan)	(0)		(0)			
Autres créances et comptes de régularisation	1 097 685		1 097 685	1 123 050		1 123 050
Actif circulant	1 824 083	(69 570)	1 754 513	2 420 980	(98 226)	2 322 754

Libellé	2022	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<3 ans	4 ans<<3 ans	Au dela
Clients et comptes rattachés part < 1 an	726 398	726 398					
Clients et comptes rattachés	726 398	726 398					
Avances et acomptes versés sur commandes	473 390	473 390					
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	14 120	14 120					
Créances fiscales hors IS- part < 1an	242 268	242 268					
Impôts différés - actif	(0)	(0)					
Etat Impôt sur les bénéfices - part < 1an	49 135	49 135					
Comptes courants - part < 1an	26 254	26 254					
Autres créances part < 1an	45 126	45 126					
Charges constatées d'avance part < 1 an	247 391	247 391					
Autres créances et comptes de régularisation	1 097 685	1 097 685					

Annexe 7. Trésorerie nette

Libellé	2021	2022
Trésorerie active nette	140 365	173 726
Disponibilités	140 365	173 726
Concours bancaires (trésorerie passive)	755 561	633 198
Trésorerie à court terme	(615 196)	(459 473)
Trésorerie passive assimilée à une dette	3 641	3 676
Concours bancaires (dettes)	3 641	3 676
Trésorerie à long terme	(3 641)	(3 676)
Trésorerie nette	(618 836)	(463 149)

Annexe 8. Provisions des impôts différés

Libellé	2021	2022	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Autres provisions pour risques < 1 an	171 687	207 836	40 532	(4 382)			
Provisions pour pensions et retraites < 1 an	399 057	266 158		(132 899)			
Autres provisions pour charges < 1 an	139 861	133 737	133 737	(139 861)			
Provisions	710 605	607 731	174 269	(277 142)			

Au 30/06/2022, les provisions pour risques concernent uniquement LUNAMA. Il s'agit notamment :

Litiges prud'hommaux	36 193 euros
Assurandis	4 338 euros
Litige Galec	<u>167 305 euros</u>
Total	207 836 euros

Au 30/06/2022, les provisions pour charges concernent uniquement LUNAMA. Il s'agit notamment :

Provision pour risque cadeaux fidélité	<u>133 737 euros</u>
Total	139 861 euros

Au 30/06/2022, la provision pour retraite se décompose ainsi :

Société	Ouverture	Dotation	Reprise	Clôture
LUNAMA	399 057	0	132 899	266 158
Total	399 057	0	132 899	266 158

Annexe B: Dettes financières

Libellé	2021	2022	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	765 714	288 487		(344 122)			(133 106)
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	14 389 277	12 835 161	283 946	(1 838 062)			
Dépôts et cautionnements reçus	17 019	15 043		(1 976)			
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	2 100 000	2 100 000					
Intérêts courus sur emprunts	30 544	36 285	36 285	(30 544)			
Concours bancaires (trésorerie passive)	755 561	633 198					(122 362)
Concours bancaires (dettes)	3 641	3 676					35
Dettes financières	18 061 756	15 911 850	320 232	(2 214 705)			(255 433)
<i>Dont immobilisations en crédit-bail</i>	<i>765 714</i>	<i>288 487</i>					
	765 714	288 487					

Libellé	2022	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Emprunts auprès établis. de crédit - part > 1 an	288 487	99 877	116 203	38 118	34 289		
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	12 835 161	1 882 524	1 911 567	1 821 573	1 783 220	1 744 207	3 692 070
Dépôts et cautionnements reçus	15 043						15 043
Autres emprunts et dettes assimilées - part < 1 an	2 100 000		300 000	300 000	300 000	300 000	900 000
Intérêts courus sur emprunts	36 285	36 285					
Concours bancaires (trésorerie passive)	633 198	633 198					
Concours bancaires (dettes)	3 676	3 676					
Dettes financières	15 911 850	2 655 561	2 327 769	2 159 691	2 117 509	2 044 207	4 607 113

Annexe 10 Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation

Libellé	2021	2022
Dettes fournisseurs part < 1 an	2 591 538	3 116 939
Dettes fournisseurs	2 591 538	3 116 939
Avances acomptes reçus sur commandes	188 802	188 481
Dettes sociales part < 1 an	1 009 483	925 401
Dettes fiscales (hors IS) part < 1 an	186 542	175 943
Etat impôts sur les bénéfices part < 1 an	19 291	19 291
Comptes courants groupe part < 1 an	392 987	6 512
Dettes s/ acquis. d'actifs part < 1 an	25 751	96 534
Autres dettes part < 1 an	13 670	21 370
Impôts différés passif	1 293 785	1 194 348
Autres dettes et comptes de régularisation	3 130 311	2 627 879
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	5 721 849	5 744 819

Libellé	2022	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Dettes fournisseurs part < 1 an	3 116 939	3 116 939					
Dettes fournisseurs	3 116 939	3 116 939					
Avances acomptes reçus sur commandes	188 481	188 481					
Dettes sociales part < 1 an	925 401	925 401					
Dettes fiscales (hors IS) part < 1 an	175 943	175 943					
Etat impôts sur les bénéfices part < 1 an	19 291	19 291					
Comptes courants groupe part < 1 an	6 512	6 512					
Dettes s/ acquis. d'actifs part < 1 an	96 534	96 534					
Autres dettes part < 1 an	21 370	21 370					
Impôts différés passif	1 194 348	1 194 348					
Autres dettes et comptes de régularisation	2 627 879	2 627 879					
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	5 744 819	5 744 819					

Notes annexes sur les postes du compte de résultat

Annexe 11. Chiffre d'affaires

Libellé	2022	2021
Ventes de marchandises	49 097 713	45 927 253
Production vendue de services	1 403 150	1 160 240
Produits des activités annexes	417 512	394 493
Rabais, remises et ristournes accordés	(286 036)	(366 298)
Chiffre d'affaires	50 632 339	47 115 687

Annexe 12. Autres produits d'exploitation

Libellé	2022	2021
Subventions d'exploitation	6 000	510
Reprise sur provisions d'exploitation	144 243	142 823
Rep./Prov. engagements de retraite	132 899	
Rep./Dépr. sur actif circulant	136 208	54 700
Transferts de charges d'exploitation	70 433	71 962
Autres produits	244 091	212 280
Autres produits d'exploitation	733 874	482 276

Annexe 13. Achats consommés

Libellé	2022	2021
Achats de marchandises	(40 142 910)	(36 534 987)
Achats non stockés de matières et fournitures	(677 472)	(523 906)
Variation stocks de marchandises	407 142	200 289
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	(89 193)	(51 684)
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	11 099	(3 978)
Achats consommés	(40 491 335)	(36 914 266)

Annexe 14. Charges externes

Libellé	2022	2021
Sous-traitance	(352 634)	(344 817)
Redevances de crédit-bail	(32 522)	(115 457)
Locations immobilières et charges locatives	(12 694)	(11 033)
Locations mobilières et charges locatives	(134 421)	(115 939)
Entretien et réparations	(403 889)	(350 261)
Primes d'assurances	(108 286)	(108 720)
Autres services extérieurs	(16 889)	(14 165)
Personnel détaché et intérimaire	(20 122)	(44 719)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(196 522)	(181 713)
Publicité, publications, relations publiques	(453 293)	(328 328)
Déplacements, missions et réceptions	(64 299)	(38 995)
Frais postaux et frais de télécommunications	(20 364)	(19 873)
Frais bancaires	(182 655)	(180 577)
Autres charges externes	(271 945)	(269 427)
Autres charges	(9 593)	(8 189)
Charges externes	(2 280 130)	(2 132 214)

Annexe 15. Impôts et taxes

Libellé	2022	2021
Impôts et taxes sur rémunérations	(144 246)	(138 324)
Autres impôts et taxes	(579 710)	(596 565)
Impôts et taxes	(723 955)	(734 890)

Annexe 16. Charges de personnel

Libellé	2022	2021
Rémunérations du personnel	(3 650 080)	(3 667 976)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(965 200)	(1 004 220)
Autres charges de personnel	8 719	6 854
Participation des salariés	(81 340)	(64 784)
Charges de personnel	(4 687 900)	(4 750 126)

Annexe 17. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Libellé	2022	2021
Dot./Aml. & Dépr. sur immo. incorporelles	(2 829)	(2 799)
Dot./Aml. & Dépr. sur immo. corporelles	(1 236 926)	(1 319 256)
Dot. aux provisions d'exploitation	(138 075)	(144 243)
Dot/Prov. engagements de retraite		(25 332)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(157 351)	(146 000)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(1 535 181)	(1 637 629)

Annexe 18. Produits financiers

Libellé	2022	2021
Dividendes des autres participations		1 122
Autres produits financiers	18 120	6 792
Produits financiers	18 120	7 914

Annexe 19. Charges financières

Libellé	2022	2021
Charges d'intérêts	(218 989)	(168 915)
Autres charges financières	(31)	
Charges financières	(219 021)	(168 915)

Annexe 20. Produits exceptionnels

Libellé	2022	2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	72	17 059
Produits excep. s/ exercices antérieurs	83 139	73 445
Produits de cession d'immo. corp.	41 176	248 545
Produits de cession de titres		10 915
Subv. invest. virées au résultat, de l'ex.	7 757	7 757
Produits exceptionnels	132 144	357 721

Annexe 21. Charges exceptionnelles

Libellé	2022	2021
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(267)	(115 190)
Charges excep. sur exercices antérieurs	(226 507)	(212 499)
VNC des immo. corp. cédées	(37 073)	(232 213)
VNC des titres cédés		(70)
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel	(36 194)	
Charges exceptionnelles	(300 040)	(559 972)

Annexe 22. Charges d'impôts

Libellé	2022	2021
Impôt sur les bénéfices	(411 350)	(403 158)
Impôts différés	9 424	98 991
Report	61 886	35 282
Charges d'impôts	(340 040)	(268 885)

La preuve d'impôts se décompose comme suit :

Libellé	2022.06
Résultat des entreprises intégrées	938 875
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq. et résultat des MEE	(340 040)
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq. et résultat des MEE	1 278 915
Taux d'impôt de l'entité consolidante	26,50%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	(338 912)
Effets des différences de base	(72 773)
Effets des différences de taux	9 760
Effets des dispositions fiscales particulières	61 886
Ecritures manuelles sur Impôt	ECRF
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	(340 039)
CHARGE D'IMPOT REELLE	(340 040)
ECART	0
Taux effectif d'impôt	26,59%

Autres Informations

Effectifs

Libellé	2022	2021
Cadres	10	8
Agents de maîtrise et techniciens	11	10
Employés	120	122
Ouvriers		
Effectif moyen interne	141	140
Intérimaires		
Effectif moyen intérimaire	0	0
Effectif moyen total	141	140

Engagements hors-bilan

❖ Dettes Garanties par des suretés personnelles

TOTAL : 2 030 546 euros

➤ LUNAMA

1 EDEL

500 000 €

Caution solidaire de M. et Mme NATALE en garantie du paiement d'une ouverture de crédit en compte courant de 500 000 euros auprès de la banque EDEL, d'une durée de 12 mois renouvelable annuellement par tacite reconduction. Caution couvrant 100% du financement, majoré des intérêts, frais et accessoires, pendant toute la durée du concours bancaire.

2 BECM

50 000 €

Caution personnelle et solidaire de M et Mme NATALE en garantie d'un concours bancaire de 500 000 € consenti auprès de la BECM
Caution limitée à 10% du montant du concours bancaire

3 CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE

200 000 €

Caution personnelle et solidaire de M et Mme NATALE en garantie d'un concours bancaire consenti par le CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE d'un montant de 2 000 000 € sur 10 ans.
Caution à hauteur de 10 % de l'encours du financement.

En-cours au 30/06/2022 : 1 810 176 €

4 BPALC

150 000 €

Caution personnelle et solidaire de M et Mme NATALE en garantie d'un concours bancaire consenti par la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE d'un montant de 1 500 000 € sur 10 ans.
Caution à hauteur de 10 % de l'encours du financement.

En-cours au 30/06/2022 : 1 357 958 €

5 BECM

150 000 €

Caution personnelle et solidaire de M et Mme NATALE en garantie d'un concours bancaire consenti par la
BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL d'un montant de 1 500 000 € sur 10 ans

Caution à hauteur de 10 % de l'encours du financement.

En-cours au 30/06/2022 : 1 357 932 €

6 EDEL

118 500 €

Caution personnelle et solidaire de M et Mme NATALE en garantie d'un concours bancaire consenti par la
BANQUE EDEL d'un montant de 1 185 000 € sur 7 ans.

Caution à hauteur de 10 % de l'encours du financement.

En-cours au 30/06/2022 : 1 020 744 €

7 BPIFRANCE

141 500 €

Caution personnelle et solidaire de M et Mme NATALE en garantie d'un concours bancaire consenti par la
BPIFRANCE d'un montant de 1 415 000 € sur 10 ans.

Caution à hauteur de 10 % de l'encours du financement.

En-cours au 30/06/2022 : 1 261 708 €

➤ LUNEDIS

1 OSEO

20 546 €

05/04/2012 : Caution solidaire de M. et Mme NATALE sur une ouverture de crédit de la banque OSEO.

Caution limitée à 10% de l'encours.

Capital restant dû au 30/06/2022 : 205 462 €

2 EDEL

200 000 €

17/12/2015 : Caution solidaire de M. et Mme NATALE sur une ouverture de crédit de la banque EDEL d'un
montant de 2 000 000€.

Caution limitée à 100 000€ chacun.

Capital restant dû au 30/06/2021 : 1 035 770 €

3 BECM

200 000 €

17/12/2015 : Caution solidaire de M. et Mme NATALE sur une ouverture de crédit de la banque Européenne du Crédit Mutuel d'un montant de 2 000 000€

Caution limitée à 10% du montant du concours.

Capital restant dû au 30/06/2022 : 1 034 773 €

4 BPALC

150 000 €

17/12/2015 : Caution solidaire de M. et Mme NATALE sur une ouverture de crédit de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne d'un montant de 2 000 000€.

Caution limitée à 150 000€ du concours.

Capital restant dû au 30/06/2022 : 808 951 €

5 BPI

100 000 €

17/12/2015 : Caution solidaire de M. et Mme NATALE sur une ouverture de crédit de la banque BPI France FINANCEMENT d'un montant de 1 000 000€.

Caution limitée à 10% du montant financé.

Capital restant dû au 30/06/2022 : 489 328 €

6 BECM

50 000 €

17/12/2015 : Caution solidaire de M. et Mme NATALE en garantie d'un concours bancaire de 500 000 € au profit de la société BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL.

Caution limitée à 10% du montant du concours bancaire

❖ Dettes Garanties par des suretés réelles

TOTAL : 14 708 551 euros

➤ LUNAMABECM

200 693 €

Nantissement en rang utile du fonds de commerce de LUNEDIS en garantie du concours bancaire contracté auprès de la BECM de 500 000 euros.

En cours au 30/06/2022 : 200 693 €

GARANTIE COMMUNE A CINQ BANQUES

6 808 518 €

Nantissement de 4 645 actions de la Société LUNEDIS en rang utile et pari passu entre les établissements BPIFRANCE, CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL et BANQUE EDEL en garantie de cinq concours bancaires pour un montant global de 7 600 000 €.

En cours au 30/06/2022 : 6 808 518 €

EDEL

455 477 €

Nantissement en 12ème rang du fonds de commerce de la société LUNEDIS en garantie d'un concours bancaire consenti par la BANQUE EDEL d'un montant de 500 000 €.

En cours au 30/06/2022 : 455 477 €

➤ LUNEDISDIVERS

700 000 €

12/02/2015 : Nantissement du fonds de commerce en rang utile en garantie d'un concours bancaire de 700 000 €

EDEL

1 035 770 €

17/12/2015 : Nantissement du fonds de commerce en rang utile en garantie d'un concours bancaire de 2 000 000 € auprès de la banque EDEL

Capital restant dû au 30/06/2022 : 1 035 770 €

BECM

2 000 000 €

17/12/2015 : Nantissement du fonds de commerce en rang utile en garantie d'une ouverture de crédit de 2 000 000 € auprès de la banque BCM

Capital restant dû au 30/06/2022 : 1 034 773 €

BPALC

808 951 €

17/12/2015 : Nantissement du fonds de commerce en rang utile en garantie d'une ouverture de crédit de 1 500 000 € auprès de la banque BPALC

Capital restant dû au 30/06/2022 : 808 951 €

BPI

489 328 €

17/12/2015 : Nantissement du fonds de commerce en rang utile en garantie d'une ouverture de crédit de 1 000 000 € auprès de la banque BPI FINANCEMENT

Capital restant dû au 30/06/2022 : 489 328 €

BECM

500 000 €

17/12/2015 : Nantissement du fonds de commerce en rang utile en garantie d'un concours bancaire de 500 000 € auprès de la banque BECM

BPLC

1 709 814 €

15/03/2019 : Nantissement du fonds de commerce en rang utile en garantie d'une ouverture de crédit de 2 400 000 € auprès de la banque BPLC

Capital restant dû au 30/06/2022 : 1 709 814 €

➤ LUNAMA**1 Au profit de FROUDIS**

0 €

Caution solidaire de FROUDIS en garantie du paiement d'un emprunt consenti par la BANQUE POPULAIRE DE LORRAINE CHAMPAGNE pour un montant de 2 250 000 euros.

Caution limitée à 675 000 euros avec une mainlevée sous condition que SOVIALDIS produise trois exercices bénéficiaires, sans report à nouveau négatif, sans transfert de charges, et avec une capacité d'autofinancement couvrant la part à moins d'un an de l'endettement.

Encours au 30/09/2021 : 0 euro.

2 Au profit de FROUDIS

155 492 €

Caution solidaire de FROUDIS en garantie du paiement d'un emprunt consenti par OSEO FINANCEMENT pour un montant de 2 250 000 euros.

Caution limitée à 675 000 euros avec une mainlevée sous condition que SOVIALDIS produise trois exercices bénéficiaires, sans report nouveau négatif, sans transfert de charges, et avec une capacité d'autofinancement couvrant la part à moins d'un an de l'endettement.

Encours au 30/09/2021 : 155 492 euros.

3 Au profit de la SCAPEST

794 848 €

Autorisation de rendre et constituer la société caution solidaire et divise de la SCAPEST en garantie de divers concours pour un montant global de 125 000 000€ qui seront consentis par le CREDIT COOPERATIF, OSEO, BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST et la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE,

lesdites cautions hauteur de **1.6227%** du montant de chacun des concours, ci-après listés, (à majorer des frais, intérêts et accessoires) et dont les caractéristiques principales sont les suivantes, savoir :

*** Tranche 1 :** acquisition du système logistique global PGC WITRON Nantissement spécial du système logistique global PGC WITRON, en concurrence et au même rang, à hauteur du montant de chacun des concours (à majorer des frais, intérêts et accessoires au profit des banques citées ci-dessous), et ce aux principales conditions suivantes :

- * Durée : 12 ans dont 2 ans de différé
- * Remboursement : 40 échéances trimestrielles terme échu.

- CREDIT COOPERATIF, un concours bancaire d'un montant de 14 000 000€ ,
- OSEO, un concours bancaire d'un montant de 13 200 000€ ,
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST, un concours bancaire d'un montant de 12 500 000€,
- BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL, un concours bancaire d'un montant de 21 500 000€ ,
- CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LORRAINE CHAMPAGNE- ARDENNE, un concours bancaire d'un montant de 15 250 000€,

* Tranche 2 : acquisition des terrains et la construction d'un entrepôt

Promesse d'hypothèque à première demande, en premier rang et en concurrence, à hauteur du montant de chacun des concours (majorer des frais, intérêts et accessoires au profit des banques citées ci-dessous) sur toute partie des biens et des droits immobiliers sis à SAINT MARTIN SUR LE PRE et à RECY (Marne), et ce aux principales conditions suivantes :

- * Durée : 15 ans dont 2 ans de différé
- * Remboursement : 52 échéances trimestrielles terme échu.

- CREDIT COOPERATIF, un concours bancaire d'un montant de 11 000 000 €,
- OSEO, un concours bancaire d'un montant de 6 800 000 €,
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST, un concours bancaire d'un montant de 7 500 000 €,
- BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL, un concours bancaire d'un montant de 13 500 000 €,
- CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE, un concours bancaire d'un montant de 9 750 000 €,

Encours au 31/12/2021 : 47 134 291 €

4 Au profit de la société VIDIS

0 €

Caution solidaire en garantie d'un prêt consenti par la BANQUE POPULAIRE d'un montant de 6 072 500 euros sur 15 ans
Caution limitée à 12 % en principal, majoré des intérêts, commission, frais et accessoires
Capital restant dû au 31/12/2021 : 0 €

5 Au profit de la société EPERDIS

0 €

Caution solidaire en garantie d'un prêt consenti par la CAISSE D'EPARGNE d'un montant de 225 000 euros sur 15 ans
Caution à hauteur de 100 % de l'en-cours en principal, majoré des intérêts, frais, commissions et accessoires.
Capital restant dû au 31/01/2022 : 0 €

6 Au profit de la société EPERDIS

0 €

Caution solidaire en garantie d'un prêt consenti par la CAISSE D'EPARGNE d'un montant de 2 900 000 euros sur 15 ans
Caution à hauteur de 100 % de l'en-cours en principal, majoré des intérêts, frais, commissions et accessoires
Capital restant dû au 31/01/2022 : 0 €

7 Au profit de la société FIFAM

0 €

Caution solidaire en garantie d'un prêt consenti par la CAISSE D'EPARGNE d'un montant de 2 000 000 euros sur 15 ans
Caution limitée à 160 000 € de l'en-cours en principal, majoré des intérêts, frais, commissions et accessoires
Capital restant dû au 31/01/2022 : 0 €

8 Au profit de la société FIFAM

0 €

Caution solidaire en garantie d'un prêt consenti par la CAISSE D'EPARGNE d'un montant de 2 000 000 euros sur 15 ans
Caution limitée à 160 000 € de l'en-cours en principal, majoré des intérêts, frais, commissions et accessoires
Capital restant dû au 31/01/2022 : 0 €

9 Au profit de la société METZDIS

0 €

Caution solidaire en garantie d'un prêt consenti par la CAISSE D'EPARGNE d'un montant de 3 000 000 euros sur 15 ans
Caution à hauteur de 15 % de l'en-cours en principal, majoré des intérêts, frais, commissions et accessoires
Capital restant dû au 31/12/2021 : 0 €

10 Au profit de la société METZDIS

0 €

Caution solidaire en garantie d'un prêt consenti par la CAISSE D'EPARGNE d'un montant de 5 000 000 euros sur 15 ans
Caution limitée à 750 000 € de l'en-cours en principal, majoré des intérêts, frais, commissions et accessoires
Capital restant dû au 31/01/2022 : 0 €

11 Au profit de la société FIFAM

0 €

Caution solidaire en garantie d'un prêt consenti par le CREDIT AGRICOLE d'un montant de 19 825 000 euros sur 15 ans
Caution à hauteur de 8 % de l'en-cours en principal, majoré des intérêts, frais, commissions et accessoires
Capital restant dû au 31/01/2022 : 0 €

12 Au profit de la société EPERDIS

0

€

Caution solidaire en garantie d'un prêt consenti par le CREDIT AGRICOLE d'un montant de 3 250 000 euros sur 15 ans
Caution à hauteur de 24.52 % de l'en-cours en principal, majoré des intérêts, frais, commissions et accessoires
Capital restant dû au 31/01/2022 : 0 €

13 Au profit de la société PERTHOIS DISTRIBUTION

0 €

Caution solidaire en garantie d'un prêt consenti par le CREDIT AGRICOLE d'un montant de 3 500 000 euros sur 15 ans
Caution à hauteur de 12 % de l'en-cours en principal, majoré des intérêts, frais, commissions et accessoires
Capital restant dû au 31/12/2021 : 0 €

14 Au profit de la société FIFAM

0 €

Caution solidaire en garantie d'un emprunt consenti par BPI France de 10 000 000 € d'une durée de 15 ans
Caution limitée à 8 % de l'encours et portée à 200 000 euros lorsque l'activité de FADIS et FIFAM dégagera un résultat net suffisant pour assurer la part à moins d'un an en capital des crédits et ce au minimum pendant 3 exercices consécutifs et sans report à nouveau négatif
En-cours au 31/01/2022 : 0 €

15 Au profit de la société FIFAM

0 €

Caution solidaire en garantie d'un emprunt consenti par la SOCIETE GENERALE de 5 825 000 € d'une durée de 16 ans
Caution limitée à 8 % de l'encours
En-cours au 31/01/2022 : 0 €

➤ LUNEDIS

1 Au profit de la société LUNAMA

700 000 €

12/05/2005 : Caution solidaire de la société LUNAMA en garantie du concours bancaire de 700 000 € au profit de la société banque européenne du crédit mutuel

2 Au profit de la société LUNAMA

1 500 000 €

Caution solidaire de la société LUNAMA en garantie du concours bancaire de 1 500 000 € au profit de la banque EDEL.

3 Au profit de la société LUNAMA

375 000 €

Caution solidaire de la société LUNAMA en garantie du concours bancaire de 375 000 € au profit de la banque EDEL.

4 Au profit de la société LUNAMA

375 000 €

17/12/2015 : Caution solidaire de la société LUNAMA en garantie du concours bancaire de 500 000 € au profit de la société BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL. Ce cautionnement sera rémunéré au taux de 0.5% par an calculé sur la moyenne de l'encours bancaire au 31 Décembre de chaque année.

Encours au 30/06/2022 : 200 693€

5 Au profit de la société LUNAMA

05/04/2012 : Nantissement du fonds de commerce en rang utile en garantie d'une ouverture de crédit en compte courant consentie à la S.A.S. LUNAMA au profit de la banque OSEO.

6 Au profit de la société LUNAMA

205 000 €

05/04/2012 : En garantie d'une ouverture de crédit en compte courant consentie à la S.A.S. LUNAMA au profit de la banque OSEO. Garantie à hauteur de 205 000€ par privilège du prêteur de deniers sans concurrence et pour le surplus du crédit par hypothèque en 1^{er} rang à hauteur de 895 000€ sans concurrence sur un immeuble d'une contenance de 4 600m², sis à REHAINVILLER (54300) lieudit Chaufontaine, à prendre sur une propriété d'une plus grande importance, cadastrée section A le numéro 342, avec accession aux constructions devant y être édifiées et faisant également l'objet du prêt.

7 Au profit de la société LUNAMA

05/04/2012 : Convention de caution entre BPLC et OSEO qui couvre le risque de défaut à hauteur de 30% en garantie d'une ouverture de crédit en compte courant consentie à la S.A.S. LUNAMA au profit de la banque OSEO.

8 Au profit de la société LUNAMA

375 000 €

12/02/2015 : Nantissement du fonds de commerce en rang utile en garantie d'une ouverture de crédit en compte courant consentie à la S.A.S. LUNAMA au profit de la banque EDEL.

9 Au profit de la société LUNAMA

7 600 000 €

14/04/2021: . Nantissement du fonds de commerce de l'Hypermarché Centre E.LECLERC exploité par la société SAS LUNAMA en 11^{eme} rang après un cumul d'inscription de 20 474 000 € à hauteur de 1 415 000 € au profit de BPIFRANCE en concurrence avec la BANQUE EDEL pour 1 185 000 €, la CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE pour 2 000 000 €, la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE pour 1 500 000 € et la BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL pour 1 500 000 €

Caution solidaire en garantie d'une ouverture de crédit consentie à la société SAS LUNAMA au profit de BPI France à hauteur de la totalité de l'encours du crédit et pour une durée de 10 ans.

1 261 708 €

. En-cours au 30/06/2022 : 1 261 708

14/04/2021: Caution solidaire en garantie d'une ouverture de crédit consentie à la société SAS LUNAMA au profit de la BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL à hauteur de 1 500 000 € en principal augmenté de tous intérêts, commissions, frais et accessoires.

1 500 000 €

. En-cours au 30/06/2022 : 1 357 932

22/04/2021: Caution solidaire en garantie d'une ouverture de crédit consentie à la société SAS LUNAMA au profit de la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE à hauteur de 1 500 000 € en principal auquel s'ajoute les intérêts, les frais, commissions et accessoires et pour une durée de 10 ans.

1 500 000 €

. En-cours au 30/06/2022 : 1 357 958

14/04/2021: Caution solidaire en garantie d'une ouverture de crédit consentie à la société SAS LUNAMA au profit de la BANQUE EDEL à hauteur de 1 185 000 € en principal auquel s'ajoute les intérêts, les frais, commissions et accessoires et pour une durée de 10 ans. **1 020 744 €**
. En-cours au 30/06/2022 : 1 020 744

14/04/2021: Caution solidaire en garantie d'une ouverture de crédit consentie à la Société SAS LUNAMA au profit de la CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE à hauteur de 2 000 000 € en principal auquel s'ajoute les intérêts, les frais, commissions et accessoires et pour une durée de 10 ans. **1 810 176 €**
. En-cours au 30/06/2022 : 1 810 176

14/04/2021: Caution solidaire en garantie d'une ouverture de crédit consentie à la société SAS LUNAMA au profit de la BANQUE EDEL à hauteur de 500 000 € et nantissement en 12ème rang du fonds de commerce de l'Hypermarché Centre E.LECLERC exploité par la société SAS LUNAMA à hauteur de 500 000 €.
En-cours au 30/06/2022 : 455 477



❖ **Engagements reçus**

TOTAL : 18 026 021 euros

➤ **LUNAMA**

1 BECM

256 548 €

En garantie du paiement d'un emprunt de 500 000 euros d'une durée de 7 ans consenti par EDEL, caution solidaire, pendant toute la durée de l'emprunt de :

La société LUNEDIS, à hauteur de 100% du montant de l'emprunt.

Caution limitée à 375 000 € assorti du nantissement en 11^{ème} rang, de son fonds de commerce hypermarché, pendant toute la durée de son concours bancaire.

Encours au 30/06/2022 : 256 548 €

2 BECM

700 000 €

En garantie du concours bancaire de 700 000 euros de la BECM, caution solidaire de LUNEDIS

3 EDEL

1 500 000 €

En garantie du concours bancaire de 1 500 000 euros de EDEL, caution solidaire de LUNEDIS

4 BECM

150 000 €

En garantie d'un concours bancaire de 500 000 euros consenti auprès de la BECM :

Caution solidaire de la société FROUDIS à hauteur de 30% soit 150 000 €

5 BECM

375 000 €

Caution solidaire de la société LUNEDIS en garantie du concours bancaire de 375 000 €

au profit de la banque EDEL.

6 BECM

205 000 €

En garantie d'une ouverture de crédit en compte courant consentie par la banque OSEO au profit de la banque EDEL.

Garantie à hauteur de 205 000 € par privilège du prêteur de deniers sans concurrence

et pour le surplus du crédit par hypothèque en 1^{er} rang à hauteur de 895 000 € sans concurrence sur

un immeuble d'une contenance de 4 600 m², sis à REHAINVILLER (54300) lieudit

Chaufontaine, à prendre sur une propriété d'une plus grande importance, cadastrée section A

le numéro 342, avec accession aux constructions devant y être édifiées et faisant également l'objet du prêt.

7 GARANTIE COMMUNE A CINQ BANQUES

6 808 518 €

Caution solidaire de la société LUNEDIS en garantie de cinq concours bancaires pour un montant global

de 7 600 000 € consentis par les établissements BPIFRANCE, CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE,

BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL



et BANQUE EDEL, à hauteur de 100% de l'en-cours.

Cautions solidaires et divisées des parrains de la société en garantie de cinq concours bancaires pour **5 320 000 €**
un montant global de 7 600 000 € consentis par les établissements BPIFRANCE, CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE,
BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL
et BANQUE EDEL.

Caution à hauteur de 70 % de l'en-cours du financement avec mainlevée possible des engagements au terme
d'une période de 5 ans en fonction des données économiques et financières, à savoir :

- la société FROUDIS à hauteur de 20 %
- la société BARROIDIS à hauteur de 10 %
- la société MARLY DISTRIBUTION à hauteur de 10 %
- la société SEZADIS à hauteur de 10 %
- la société VERDUN DISTRIBUTION à hauteur de 10 %
- la société PLESSISDIS à hauteur de 10 %

Encours au 30/06/2022 : 6 808 518 €

8 BPI FRANCE

424 500 €

Caution solidaire de la BANQUE EDEL en garantie du concours bancaire consenti par BPIFRANCE d'un montant
de 1 415 000 € à hauteur de 30 % de l'encours du financement.

Encours au 30/06/2022 : 1 261 708 €

9 EDEL

455 477 €

Caution solidaire de la société LUNEDIS en garantie d'une ouverture de crédit consentie par la BANQUE EDEL
d'un montant de 500 000 €.

Encours au 30/06/2022 : 455 477 €

1 FROUDIS - OSEO

20 546 €

05/04/2012 : Caution solidaire de la société FROUDIS sur une ouverture de crédit de la banque OSEO d'un montant de 2 000 000 €.

Caution limitée à 10% de l'encours

En cours au 30/06/2022 : 205 462 €

2 FROUDIS - EDEL

600 000 €

17/12/2015 : Caution solidaire de la société FROUDIS à hauteur de 600 000€ sur une ouverture de crédit de la banque EDEL d'un montant de 2 000 000€.

En cours au 30/06/2022 : 1 035 770 €

3 FROUDIS - BECM

310 462 €

17/12/2015 : Caution solidaire de la société FROUDIS sur une ouverture de crédit de la banque BECM d'un montant de 2 000 000€.

Caution limitée à 30% de l'encours

En cours au 30/06/2022 : 1 034 773 €

4 FROUDIS - BPALC

450 000 €

17/12/2015 : Caution solidaire de la société FROUDIS à hauteur de 450 000 € sur une ouverture de crédit de la banque BPALC d'un montant de 1 500 000 €.

En cours au 30/06/2022 : 808 951 €

5 FROUDIS - BPI

300 000 €

17/12/2015 : Caution solidaire de la société FROUDIS sur une ouverture de crédit de la banque BPI d'un montant de 1 000 000 €.

Cautionnement limité à 30% du montant financé.

En cours au 30/06/2022 : 498 328 €

6 FROUDIS - BECM

150 000 €

17/12/2015 : Caution solidaire de la société FROUDIS en garantie d'un concours bancaire de 500 000 €.

Caution limitée à 30% du montant financé.

Rémunérations des commissaires aux comptes

Le montant versé aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice s'élève à 44 296 €.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Résultats sectoriels

Aucune information n'est donnée dans la mesure où l'activité est essentiellement un centre commercial E. Leclerc et est réalisée uniquement en France

